

THE FRANCO-WYOMING OIL CY

SOCIÉTÉ BELGO-AMÉRICAINNE
DES
PÉTROLES DU WYOMING

Capital 40 millions de francs

Assemblée générale ordinaire du 26 octobre 1908.
(*Recueil des assemblées générales, 1908*)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Foulon de Vaulx ¹, président ; comte de Brouville ², Paul Daydé ³, E. Chaize, de Fontgalland ⁴, baron van Pottelsberghe de la Potterie, Émile Richald, comte Paul de Villermont et Weynand.

Commissaires : MM. le comte Honoré de Villermont, Duvivier et Massabuau.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 33 de nos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 juillet dernier.

Selon l'usage, nous allons passer la revue rapide des opérations de notre société et vous faire part des événements qui sont de nature à vous intéresser.

Propriété de Salt Creek. — Nous vous avons donné connaissance, dans notre dernier rapport, de la constitution de diverses sociétés filiales pour la mise en exploitation de ce domaine, ainsi que de la formation de la Petroleum Maatschappij Salt Creek, Société hollandaise, laquelle exploite un terrain contigu au nôtre. Des circonstances matérielles ont empêché cette dernière société de poursuivre aussi rapidement qu'elle l'eût voulu le forage d'un puits qui sera poussé à une profondeur de 3.500 pieds. Les travaux de forage ont pu enfin commencer il y a un mois ; ils se poursuivent actuellement et fourniront, sans doute, de précieuses indications pour les autres forages à exécuter soit

¹ Henry Foulon de Vaulx (1850-1923) : administrateur délégué de Gaz et eaux, administrateur de la Cie des compteurs, etc.

² Comte René de Brouville (Coutras, 1852-Paris, 1927) : enseigne de vaisseau, vice-président du directoire de La Franco-Hongroise (assurances)(1889), administrateur de la Société de publicité par les billets de chemins de fer (1889), de la Société française d'incandescence par le gaz (bec Auer)(1889), de la Compagnie générale des transports automobiles (1898), de la Société d'études franco-africaine (French African Exploration Company) et de The Vlakraagte French Coal Mining, Company Limited, en Afrique du Sud)(liquidées en 1896 et 1906), de la Société Belge-Américaine des Pétroles du Wyoming, Outillage et matériel agricoles (1918)(faillite 2 nov. 1922)...

³ Paul Daydé, de l'entreprise Daydé et Pillé : constructeur du pont Faidherbe à Saint-Louis du Sénégal et du pont Doumer à Hanoï :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Dayde-Indo-Chine.pdf

⁴ Anatole Heurard de Fontgalland (1850-1923) : président de l'Union des Syndicats des Agriculteurs de la Drôme, administrateur des assurances Patrimoine-Vie (1898) et accidents, de la Compagnie générale de publicité remboursable (1901), de la Société industrielle d'impression et de tissus d'art (1914), d'Outillage et matériel agricoles (jan. 1919 ; faillite : 2 nov. 1922), du Comptoir général de produits chimiques (jan. 1919), de l'Entreprise maritime et commerciale (négoce de fruits et légumes en Afrique du Nord)...

dans ses propres terrains, soit dans les terrains avoisinants. En outre, si, comme il y a tout lieu de le croire, le puits rencontrait les divers horizons d'huile indiqués par le docteur Porro, nous pourrions justement espérer que les divers groupes intéressés au développement du bassin de Salt Creek réalisent rapidement la question des transports nécessaires à l'exploitation de ses produits. Cette question ne cesse de préoccuper votre conseil.

Au cours de l'exercice dont nous vous rendons compte, un projet de transport par un système d'automobiles routières a même été examiné ; mais dans l'impossibilité où se sont trouvés les promoteurs de réunir, dans les délais voulus, les fonds destinés à la réalisation de ce projet, il a dû être abandonné.

Propriété d'Henderson. — Comme nous vous l'avons dit l'an dernier, la Société Petroleum Maatschappij Henderson s'est trouvée, au lendemain de sa constitution, en face de deux nécessités.

Elle a dû se préoccuper, à la fois, de l'entente à établir avec les créanciers hypothécaires afin d'obtenir d'eux la levée des hypothèques dont ils étaient les bénéficiaires et de la construction du pipe-line qui doit mettre en communication ses gisements avec la ligne de chemin de fer de Casper-Lander.

Nous ne devons pas vous dissimuler les difficultés que comportait la première de ces deux négociations. Les créanciers hypothécaires forment des groupes distincts, dissemblables au point de vue des intérêts. Le Syndicat du Wyoming a cru pouvoir leur faire accepter contre la levée de leurs hypothèques, des obligations comportant, ainsi que l'autorise la loi hollandaise, et en outre d'un intérêt fixe, une participation de 12 1/2 % dans les bénéfices de l'exploitation. Les pourparlers à ce sujet n'ont pas encore complètement abouti.

Le pipe-line est en construction. La Société hollandaise a établi, à ce sujet, une entente avec une société américaine. Moyennant une participation dans les bénéfices de l'exploitation, cette société, en dehors de la construction du pipe-line proprement dit, aura à creuser un certain nombre de puits nouveaux tous les ans. Elle aura à envisager également la construction d'un second pipe line destiné à atteindre des pays éloignés de tout centre de production de pétroles. Nous avons tout lieu d'espérer que la première partie de son programme sera terminée avant la fin de l'année courante.

Quant aux autres propriétés sur lesquelles notre société a actuellement des droits, nous ne pouvons pas plus que l'année dernière, à pareille époque, envisager encore leur mise en exploitation.

Un événement imprévu est venu d'ailleurs apporter une entrave à quelques-uns des projets dont nous vous avons souvent entretenus.

Le Syndicat du Wyoming qui avait contribué à la formation et au patronage de notre société, et au fonctionnement, pendant près de six ans, de sa vie sociale, s'est dissous.

Cette dissolution a soulevé de nombreuses questions que nous n'avons pas encore eu la possibilité d'approfondir. La première et la plus importante a trait à la créance hypothécaire qui pèse sur la propriété de Salt Creek. Une autre a trait à l'enlèvement qui a été fait à notre préjudice d'un certain nombre d'acres dépendant de la propriété de Salt Creek au moment de la constitution de la Société hollandaise Petroleum Maatschappij Salt Creek. Notre droit à une compensation de ce fait n'est pas discutable. Une autre vise le paiement total ou partiel des assessments, lesquels, vous le savez déjà, s'élèvent à cent dollars par cent-soixante acres ; une autre encore s'étend à la rétrocession de la Raffinerie de Casper, laquelle, aux termes d'un contrat très net et très précis, aurait dû nous être livrée, sans aucun paiement à faire de notre part, il y a plus de dix-huit mois.

L'inexécution de ce contrat a porté à notre société un préjudice considérable, cela n'est pas douteux.

Nous aviserons au moyen de parer aux conséquences de cette dissolution anticipée du Syndicat.

Mais, pendant que nous négocions, les délais de forclusion, pour quelques-uns de nos droits du moins, courent, et il faut avant tout éviter d'être pris au dépourvu.

Vous n'ignorez pas que dans notre actif industriel, les portions principales, celles de Lander, de Rattelsnake, du Dôme, et plus particulièrement celle de Salt Creek, ne constituent pas des propriétés entièrement libérées, mais qu'elles forment de simples concessions et qu'il importe de payer avant le 31 décembre, les droits qui reviennent au trésor sous peine de perdre le privilège de concessionnaire régulier.

Nous estimons que les droits s'élèveront, pour l'année 1908, et pour les terrains que nous n'avons pas encore donnés à bail, déduction faite, cela s'entend, des travaux entrepris et qui comptent pour la liquidation de ces droits, à une somme qui varie de cent à cent vingt mille francs. Pour les droits afférents aux terrains donnés à bail, nous allons mettre en demeure les bénéficiaires de baux, sous peine de dénonciation du bail de nous verser les sommes afférentes au paiement desdits droits. En dehors de cette somme à payer, il en est d'autres qui s'appliquent aux intérêts de la créance hypothécaire qui pèse sur Salt Creek et à nos frais généraux. L'ensemble de ces exigences s'élève à environ 200.000 francs.

Aux fins de nous procurer cette somme de 200.000 francs, nous sommes entrés en négociations avec quelques-uns de nos principaux actionnaires et les capitalistes qui les entourent.

L'augmentation du capital actions que nous vous avons engagé d'accepter, l'année dernière, conformément à des accords que nous aurions faits avec le syndicat du Wyoming et qui aurait laissé dans nos mains des disponibilités en argent suffisantes pour faire face à tous les besoins en attendant les revenus que la mise en valeur de la propriété Henderson nous permet, à bon droit, d'espérer, n'est, en effet, plus possible aujourd'hui. La dépréciation du cours de nos actions ne permet plus d'autre création que celle de bons, ou bien encore d'actions privilégiées.

L'émission de bons peut se faire avec l'autorisation d'une assemblée générale ordinaire, spécialement convoquée à cet effet. L'émission d'actions privilégiées, au contraire, nécessiterait la réunion d'une assemblée générale extraordinaire. Nous vous proposons donc de vous arrêter à la première formule. La seconde ouvre le champ à un ensemble de combinaisons et parmi elles, la réduction du capital social, qui elle-même peut être faite sans que les droits des actionnaires primitifs soient trop sérieusement atteints.

Nous estimons, en effet, nous le répétons, n'avoir besoin pour l'instant, que des sommes afférentes aux assessments, aux intérêts hypothécaires et à l'extinction de quelques dettes dont il est désirable que le règlement ne soit pas plus longtemps différé.

Nous vous demanderons, par une résolution spéciale, et en attendant la réunion d'une assemblée générale extraordinairement convoquée, de nous déclarer que vous approuvez ces dispositions.

Voici, maintenant, Messieurs, les renseignements qui pourraient vous intéresser sur les divers postes du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1907-1908 :

.....

ACTIF	
Concession	7.243.000 00
Ce poste comprend le bail emphythéotique de la propriété de Salt Creek. Déduction a été faite des titres et participation provenant des sociétés filiales avec lesquelles des baux ont été passés sur certaine parcelles de cette propriété.	
Portefeuille, titres et participations	22.632.000 00

Dans ce poste sont compris :	
1° Les titres de la Société Américaine formant la contre-valeur des terrains de Lander, du Dôme et de Rattlesnake.	
2° Les titres de la Société des Pétroles de Panama.	
3° Notre participation dans la Société hollandaise « Petroleum Maatschappij Handerson ».	
4° Notre participation dans les Sociétés filiales hollandaises « HollandOil Co » et « Haagsche Petroleum Maatschappij ».	
5° Les titres des Sociétés filiales « Antwerp Salt Creek Oil Syndicate » et « Swedish Salt Creek Oil Syndicate »	
Mobilier	5.750 00
Caisse	191 11
Débiteurs	99.360 90
Cautionnements	100 00
Ces postes ne demandent pas d'explications spéciales.	
Premier établissement	364.262 84
Ce poste représente l'accumulation des dépenses faites depuis l'origine de la société.	
	<u>30.344.664 85</u>
PASSIF	
Capital	30.000.000 00
Créditeurs divers	216.790 50
Créditeurs à terme	100.000 00
Prêts sur nantissements	22.226 10
Ces postes ne demandent pas d'explications.	
Compte d'ordre	5.648 25
Ce poste comprend :	
1° Provision pour dépenses à liquider au cours de l'exercice 1908-1909 :	5.000 00
2° Le réescompte au 31 juillet 1908 :	648 25
	<u>30.344.664 85</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux et d'administration, etc.	53.869 50
Intérêts et commissions	1.116 00
CRÉDIT	
Solde de ce compte	54.985 50

porté en augmentation du compte Premier établissement.

Au cours de l'année sociale, nous avons reçu la démission de M. le comte d'Ursel et, depuis la clôture de l'exercice, de MM. Danco, Knut Soderstrom, le comte Alfred de Puyfontaine ⁵ et Lobell.

Vous vous associerez certainement, Messieurs, aux regrets que nous cause le départ de collègues dont nous avons pu apprécier l'intelligence et la parfaite courtoisie. Pour remplacer MM. le comte d'Ursel, Knut Soderstrom, Danco et comte de Puyfontaine, nous avons appelé parmi nous MM. le comte de Brouville, administrateur-directeur de la Société par incandescence par le gaz Auer, M. Paul Daydé, ingénieur civil des Mines de la maison Daydé et Pillé, M. E. Chaize, industriel à Paris, et M. Weynand, tous deux représentant, soit par eux-mêmes, soit par leurs amis, des groupes importants d'actionnaires.

DISCUSSION

Après lecture des rapports du conseil d'administration et du collège des commissaires, M. Foulon de Vaulx qui préside l'assemblée, se met à la disposition de l'assemblée pour lui donner tous les renseignements qu'elle pourrait exiger.

La discussion est alors engagée par M. Chaize, membre du Comité de défense, qui a fait une étude approfondie de la situation industrielle de la société, malgré les difficultés qu'il se plaint d'avoir rencontrées pour obtenir les renseignements et documents nécessaires.

Voici le résumé des explications qui ont été fournies par le conseil au cours de la discussion :

L'augmentation de capital dont il avait été question l'année dernière n'a pas pu être réalisée parce que l'accord entre le Syndicat de Wyoming et la Société Belgo-Américaine de Wyoming n'était pas complet. À la dernière assemblée ordinaire, des renseignements ont été fournis sur cette opération projetée, que seule une assemblée extraordinaire pouvait décider définitivement, et qui aurait permis l'élargissement de l'affaire et l'accroissement de son crédit.

Un actionnaire, dans l'évaluation du poste Concession (7.243.000 francs) n'arrive qu'à un chiffre de 6.986.000 francs. La différence, soit 257.000 fr., dont le comptable donne la décomposition, constitue la participation de 10 % dans les sociétés filiales. Il est, en effet, de règle que chaque société qui se forme en dehors de la Société de Wyoming accorde à celle-ci une participation de 10 % dans son capital.

Contrairement à ce que M. Chaize croit savoir, le portefeuille s'élève bien à 22.636.000 francs. Dans ce chiffre les titres de Lander interviennent pour 875.000 francs ; ceux du Dôme pour 6.500.000 ; ceux de Rattlesneke pour 5 millions ; ceux des Pétroles de Panama pour 5.000.000 de francs, etc.

Le poste Débiteurs divers comprend les créances sur diverses personnes (les créances sont balancées par des dettes jusqu'à concurrence de 60.000 francs environ). La Société n'a, en dehors des Créiteurs divers portés au bilan pour 100.000 francs, aucune autre

⁵ Alfred de Puyfontaine : nous le retrouverons aux Phosphates et superphosphates de Tebbaka : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_de_Tebbaka.pdf

dette ; elle ne doit non plus rien au Syndicat, contre lequel, au contraire elle pourra exercer des revendications.

Parmi les propriétés de la Société Wyoming, la principale est celle de Salt Creek. Ainsi que le dit le rapport, une portion de terrain, dépendant de la propriété de Salt Creek a été enlevée, au moment de la constitution de la Société Hollandaise Salt Creek. La Société de Wyoming a cru de son devoir de faire opposition sur un certain nombre de titres de la Société hollandaise pour le préjudice que lui a causé cet enlèvement.

M. Chaize déclare qu'il serait opportun, au moment où la Société est au tournant de son histoire, de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de la situation, au point de vue de l'exploitation, car il semble que la Wyoming va entrer dans une phase nouvelle de son existence.

Il y a deux ans il avait été dit que l'exploitation serait prochaine à Lander, il conviendrait donc de savoir ce qui est fait aujourd'hui.

M. Foulon de Vault, lorsqu'il accepta les fonctions de président, entendait consacrer tous ses efforts à la mise en marche industrielle de l'affaire et à l'exécution du programme qui avait été dressé. Il n'a pas pu réussir car au moment où certains traités étaient sur le point d'être signés, les exigences d'un créancier hypothécaire empêchèrent cette signature. Ensuite, on chercha des combinaisons nouvelles et on arriva à constituer la Société hollandaise Handerson. (Les affaires Lander et Handerson sont intimement liées). L'affaire Lander ne donnera des résultats que lorsque Handerson en donnera ; or, on a vu dans le rapport que la Société a engagé avec les créanciers hypothécaires d'Handerson, des pourparlers qui n'ont pas abouti jusqu'ici. Il est assez difficile d'avoir au sujet des installations de la Société Handerson, des renseignements précis. Les travaux seront vraisemblablement terminés avant la fin de cette année. Pour la mise en valeur de Lander, la construction d'un puits et d'un réservoir sera nécessaire.

Un actionnaire relève qu'il est déclaré d'une part, que la Wyoming ne doit rien au syndicat, d'autre part, que des actionnaires ont donné en gage, leurs actions au syndicat. Dans ce cas ce lui-ci serait débité de ces titres. Il est vrai qu'environ 100.000 actions furent prêtées au syndicat, mais par les actionnaires en particulier, non par la Société de Wyoming.

Aux comptes de profits et pertes des exercices antérieurs figurait le poste Bénéfice sur vente d'huile (en 1907 ; 20.696 francs). Cette année, il n'y a pas eu de bénéfice de ce chef parce que Salt Creek est dépourvue de moyens de transports avantageux et de sa raffinerie. Salt Creek peut être considérée comme une propriété de grande valeur mais les deux facteurs principaux que nous venons d'indiquer y font défaut. Il ne faut pas songer à la vente de l'huile non raffinée et la solution du problème des transports est des plus difficiles. La raffinerie qui vient d'être enlevée, bien que se trouvant dans un état plutôt lamentable, pouvait produire encore 100 barils par jour. Pour construire une nouvelle raffinerie de même capacité, une somme de 100.000 francs environ est jugée nécessaire.

L'apport de Salt Creek a été fait contre remise de 7.000 actions privilégiées et 5 millions à la liquidation. Ces dernières ont été abandonnées sans compensations, mais on créa en échange pour 2 millions et demi d'actions nouvelles avec autorisation d'hypothéquer la propriété jusqu'à concurrence de 2.500.000 francs.

La participation de la Wyoming dans la Société Schos est, non de 25 %, mais de 10 % seulement, Elle est en outre propriétaire de 64 parts. La somme de 72.000 fr. qu'on dit avoir été remise aux apporteurs, a servi au fonçage de 5 puits dont 4 sont productifs. Pour l'instant, l'exploitation est arrêtée à la Schos, cette société n'ayant plus de fonds.

Quant à la situation de la Société des Pétroles de Panama, elle est sensiblement la même qu'il y a trois ans.

Les administrateurs démissionnaires quittent le conseil pour des motifs divers et d'ordre personnel. Ils conservent, ont-ils dit à l'administrateur Danco qui se plaît à l'attester, la plus grande confiance dans l'affaire.

Pour résumer la discussion, le président déclare et il en est pris acte, que les rapports avec le Syndicat de Wyoming sont terminés. Celui-ci ne paie plus les sommes qu'il payait jusqu'à présent, la Société de Wyoming aura donc à subvenir elle-même à son existence.

M. Foulon vient d'obtenir l'abandon au profit de la Société de Wyoming de 200.000 florins d'obligations de la Société Hollandaise Handerson. Cette somme permettra de faire face aux engagements et d'éviter la forclusion des propriétés dans le Wyoming.

La discussion est close après qu'un actionnaire eut regretté de n'avoir jamais pu obtenir de la Société les documents qui lui auraient été utiles ; que la Société eût élaboré de nombreux projets qui ne furent pas mis à exécution ; et enfin qu'on fît aux actionnaires toujours de belles promesses d'avenir mais sans que le conseil fournît dans ses rapports des renseignements sur ses agissements.

RÉSOLUTIONS

1. L'assemblée générale après avoir entendu lecture des rapports, bilan et compte de profits et pertes, approuve ceux-ci dans toutes leurs conclusions (unanimité moins 128 voix.)

2. L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs MM. de Brouville, Paul Daydé, F. Chaize et Weynand.

3. L'assemblée appelle aux fonctions de commissaires en remplacement de MM. Janssens et Maréchal, démissionnaires, MM. Duvivier et Massabuau.

INFORMATIONS

Pétroles du Wyoming
(*Le Gaulois*, 5 octobre 1909)

Le 30 septembre dernier a été tenue à Bruxelles l'assemblée extraordinaire de la Société belge-américaine des pétroles du Wyoming. L'ordre du jour comportait :

1° Exposé de la situation de la société ;

2° Résolution à prendre sur la continuation ou la dissolution anticipée de la Société ;

3° Éventuellement nomination de liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Dans son exposé des motifs de la convocation, le président a rappelé les circonstances et les errements qui avaient amené la Société belge-américaine à une situation que seule pouvait dénouer la réorganisation de l'affaire sur d'autres principes financiers.

Cette réorganisation, il sera possible de la mener à bien grâce au concours apporté par la **Banque intermédiaire de Paris** qui, convaincue à la suite d'un examen approfondi des domaines de la société en Amérique, de la vitalité de l'entreprise, a mis 500.000 francs à la disposition du conseil de la Société belge-américaine. Cette somme a permis de payer les intérêts hypothécaires et d'autres dettes exigibles.

Une société franco-américaine a été constituée, au capital de 32.500.000 francs dont 5 millions sont représentés par des actions privilégiées et 27.500.000 francs par des actions ordinaires, du nominal de 20 dollars ou 108 francs environ. Cette société a pour titre « The Franco-Wyoming Oil Cy ».

En conséquence, trois actions de la Belge-Américaine seront échangées contre une action ordinaire de la Franco-Wyoming, et les actionnaires de la première de ces sociétés auront le privilège de souscrire à 2 millions et demi d'actions privilégiées de la Franco-Wyoming.

CONSTITUTION
Trust français des actions de la Franco-Wyoming Oil Company
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 février 1910)

Au capital de 100.000 fr. divisé en 1.000 actions de 100 fr. — Siège social : 13, rue Lafayette, à Paris. — Objet : la création de certificats au porteur en représentation des actions nominatives de la Société américaine Franco-Wyoming Oil Company. — Conseil : MM. A. Bonnaud ⁶, R. de Brouville, A. de Fontgalland, H. Foulon de Vault et D.-Ch.-A. Read ⁷. — Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 12 février 1910. — Notice insérée au *Bulletin annexe au Journal officiel* des 3 janvier et 7 février 1910.

ENTRÉE NE LICE DE
PIERRE-EUGÈNE DE CAPLANE (1877-1944) :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Caplane_P.-E._1877-1944.pdf

PÉTROLES DU WYOMING
FRANCO WYOMING OIL COMPANY
SOCIÉTÉ ANONYME AMÉRICAINE CONSTITUÉE ET INCORPORÉE LE 11 SEPTEMBRE
1909
À DOVER
Comté de Kent — État de Delaware — U. S. A.
CAPITAL : \$ 6.500.000 représentés 50.000 actions de préférence 6 % cumulatives 6
(preferred stock) et 275.000 actions ordinaires (Common stock) de \$ 20 chacune.
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 mars 1910)

ÉMISSION
de
25.000 actions de préférence d'un nominal de \$ 20
soit au change de 5,17, fr. : 103,10

Ces actions sont abonnées au timbre
La cote en banque au comptant sera demandée

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Banque intermédiaire de Paris, 13, rue Lafayette, du 1^{er} au 10 mars 1910.

Conformément aux engagements pris envers eux, à l'assemblée générale du 30 septembre 1909, il est réservé aux anciens actionnaires de la Société belgo-américaine des pétroles du Wyoming, sur présentation de leurs titres, qui seront estampillés, un droit de souscription privilégié aux actions de préférence Franco

⁶ André Bonnaud : administrateur de la Banque intermédiaire de Paris et de la Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française. Avis de décès : *Le Temps*, 6 février 1911.

⁷ Charles-Alexandre Douglas Read (1847-1917) : banquier, administrateur de sociétés, en particulier président de la Banque intermédiaire de Paris et de la Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CCAEF.pdf

Wyoming Oil Company. Ce droit est IRRÉDUCTIBLE jusqu'à concurrence de une action de préférence "Franco-Wyoming Oil Company" pour 12 actions Société belgo-américaine des pétroles du Wyoming.

En dehors de l'exercice de ce privilège, toutes les souscriptions sont acceptées à titre RÉDUCTIBLE.

Les souscriptions irréductibles doivent être accompagnées du versement intégral de la valeur nominale des actions, soit : \$ 20 ou fr. : 103,40 par titre.

Les souscriptions réductibles doivent être accompagnées d'un premier versement de 30 fr. qui sera complète par un versement de libération de 73 fr. 40 à la répartition.

L'avis de répartition sera publié ultérieurement.

CERTIFICATS AU PORTEUR. — La loi américaine n'autorisant pour les actions que la forme nominative. il a été fondé un Trust Français des actions de la Franco Wyoming Oil Company, dans le but. de créer et de remettre aux actionnaires qui lui en feront la demande des certificats au porteur eu représentation de leurs actions nominatives.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Foulon de Vault, président ; Douglas Read, vice-président ; A. Bonnaud, comte de Brouville, Caplane, A. de Fontgalland, comte de Puyfontaine, J. Viridin, administrateurs ; Captain F.-R. Mayer, administrateur délégué.

PÉTROLES DU WYOMING

(Cote de la Bourse et de la banque, 30 mars 1910)

Le vice-président de la Franco-Wyoming Oil Company, M. Douglas Read, est parti le 26 courant pour les États-Unis dans le but de s'occuper des intérêts généraux de l'affaire et d'assister sur place au commencement des forages qui vont être effectués dans les premiers jours d'avril sur les champs de Salt Creck.

(Le Capitaliste, 19 mai 1910)

L'action Franco-Wyoming se traite à 115,53.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société belgo-américaine des pétroles du Wyoming a eu lieu le 12 mai courant à Bruxelles. Elle a voté la dissolution de la société. En conséquence, les actions de la Société belgo-américaine des Pétroles Wyoming sont échangées depuis le 17 mai contre des actions ordinaires Franco-Wyoming Oil Company de 20 dollars ou 103 fr. 40.

Cet échange a lieu à raison de trois actions Société belgo-américaine, pour une action Franco-Wyoming Oil Company. Il est procédé gratuitement par les soins de la Franco-Wyoming Oil Company, aux guichets de la **Banque intermédiaire de Paris***, 13, rue La-Fayette. Par suite, depuis le 17 mai, les actions ordinaires Franco-Wyoming Oil Company se négocient en Bourse, tandis que les actions Société belgo-américaine des Pétroles du Wyoming ne sont plus cotées.

Franco-Wyoming
(Le Capitaliste, 2 juin 1910)

La Franco-Wyoming de préférence est ferme à 115 francs, sur la nouvelle que la Compagnie Chicago Burlington and Quincy a prévu dans son budget 1910-1911 une dépense de 32 millions de dollars pour la construction de lignes nouvelles, dont 10 à 12 millions seront affectés à une ligne passant à 50 kilomètres environ des champs de Salt-Creek.

D'autre part, les journaux de Cheyenne, capitale du Wyoming, commentent la décision prise par la Compagnie Chicago-Milwaukee, de construire une ligne traversant les champs eux-mêmes : cette ligne ouvrirait des débouchés tant sur les États du Nord-Ouest que sur le Pacifique ; c'est-à-dire vers la Chine et le Japon.

Ce sont là des preuves de l'activité industrielle qui se porte sur les champs pétrolifères du Wyoming, dont la Franco-Wyoming détient la partie la plus importante, tant au point de la richesse que de l'étendue.

NOUVELLES FINANCIÈRES
Franco Wyoming Oil Company.
(*Le Petit Parisien*, 12 juin 1912)

La conférence qu'a faite vendredi soir M. Douglas Read, vice-président de la Franco Wyoming Oil Company à la salle des Agriculteurs de France, avait réuni une assistance extrêmement nombreuse. L'orateur a obtenu un incontestable succès. Il a, en effet, exposé très clairement les résultats de son voyage qui peuvent se résumer ainsi :

1° Valeurs des gisements. — Les rapports des premiers géologues qui avaient été chargés de l'étude des champs pétrolifères du Wyoming sont aujourd'hui confirmés par les services géologiques publics des États-Unis. Ce rapport conclut en disant que le Wyoming est essentiellement un pays de production de pétrole et que des dix-huit champs de pétrole reconnus au Wyoming, celui qui paraît devoir être un des plus importants pour les États-Unis, dans l'avenir, est celui de Salt Creek.

Ce sont là des données particulièrement intéressantes au moment où commence l'exploitation.

2° L'enquête poursuivie par M. Douglas Read en Californie lui a permis de se convaincre que toute la production future des champs pétrolifères de la société était assurée de débouchés rémunérateurs. Statistiques en mains, il démontre que la consommation du pétrole en Californie, depuis l'ouverture des champs pétrolifères, a augmenté de 20 % par an depuis dix ans. Aucune concurrence n'est à craindre du pétrole russe et il est même à prévoir que l'huile de Salt Creek remplacera rapidement sur le marché celle de Bakou pour le graissage des locomotives.

Au point de vue des transports, les actionnaires ne paraissent pas devoir s'en inquiéter aujourd'hui. Le jour où les puits entreront en production suffisante, la société trouvera en Amérique même les concours nécessaires pour la construction d'une pipe-line, une des industries d'ailleurs les plus rémunératrices qu'il y ait.

L'orateur, à ce sujet, fournit des documents très intéressants sur les pipe-lines en Californie.

3° Sur la question des propriétés. M. Douglas Read déclare qu'à l'heure actuelle, toutes les précautions sont prises pour que, quel que soit le sort de la liquidation de la société américaine, la nouvelle société puisse s'assurer définitivement ses propriétés. D'ailleurs, la créance hypothécaire dont elle dispose lui donne toutes garanties à cet égard et lui a permis de faire nommer immédiatement par le tribunal un « receiver ».

Enfin, l'orateur dit quel accueil il a reçu tant au Wyoming qu'à Washington, où l'on voit d'un œil très favorable une affaire française pour laquelle les autorités ne demandent qu'une chose pour lui conserver tout leur appui : c'est que cette société emploie effectivement ses capitaux sur le sol américain.

Cette conférence a produit près du nombreux public qui y assistait une très réelle impression.

FRANCO WYOMING OIL C°
(Cote de la Bourse et de la banque, 5 octobre 1910)

L'assemblée ordinaire de la Franco Wyoming Oil C° a eu lieu hier. Les actionnaires, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration ont approuvé les comptes qui leur étaient soumis ainsi que la sortie des titres pour le règlement des dettes et le paiement de l'actif de la Société belgo-américaine des pétroles du Wyoming on pour tous autres objets. Le rapport mentionne qu'après avoir pris l'avis d'experts compétents il a été reconnu que les plus intéressantes et les plus immédiatement rémunératrices des concessions étaient celles qui se trouvent comprises dans le district pétrolifère de Salt-Greek, et il a été décidé de concentrer tous les moyens d'action de la Compagnie sur le développement de ce champ.

MM. Foulon de Vaulx, Douglas Read, Caplane, comte de Brouville, de Fontgalland, comte de Puyfontaine, Francis Meyer et Verdin, administrateurs sortants, ont été réélus.

Franco-Wyoming Oil Cy
(Le Capitaliste, 9 novembre 1911)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Franco-Wyoming Oil Company a eu lieu le 31 octobre dernier.

Du rapport du conseil d'administration qui lui a été soumis, nous extrayons les renseignements suivants sur la marche de la société pendant son deuxième exercice, clos le 31 juillet dernier.

Travaux effectués en cours d'exercice. — Malgré un hiver particulièrement rigoureux, alors que l'installation des camps ne se trouvait pas encore complétée, ce qui n'a pas permis de travailler utilement avant le mois de mars, quatorze nouveaux puits ont été forés.

En fin d'exercice 1910-1911, il existait : 1° Sur le champ de Shannon : 17 puits produisant l'huile lubrifiante, et, en plus, la production de 4 puits de la Société anversoise « L'Ascós », dont votre société s'est réservé la vente à des conditions particulièrement favorables ; 2° Sur le dôme Porro : 3 puits productifs forés jusqu'à la couche du « French Well ».

Étant donnée la production d'huile que ces puits assuraient, votre conseil avait fait étudier, d'une façon très complète, les différents moyens de transport qui devaient lui permettre de faire entrer, sans plus tarder, votre Compagnie dans la période de l'exploitation et des résultats bénéficiaires. Cette étude détermina la construction d'un pipe-line de 4 pouces de diamètre (10 centimètres), reliant vos puits au Chicago and North Western Railroad.

Nous avons pu obtenir, d'autre part, de la ville de Casper, la concession pour 99 ans, à titre gratuit, de 75 acres de terrain, pour l'établissement d'une raffinerie, de réservoirs et de magasins. En même temps, le droit de passage, comprenant une bande de terrains de 15 pieds de chaque côté, nous était accordé pour notre pipe-line, selon le tracé de nos ingénieurs, par le gouvernement de Washington.

Au moment précis où nous allions entreprendre ces divers travaux, nos projets se trouvèrent entièrement transformés par suite des accords intervenus avec la Petroleum Maatschappij Salt Creek.

Entente avec la Petroleum Maatschappij Salt Creek. — Un groupe financier de notre place avait envoyé au Wyoming, en février et en avril derniers, deux missions ayant pour objet de le renseigner d'une façon précise sur la valeur des intérêts de la Petroleum Maatschappij Salt Creek et, en général, sur l'avenir auquel pouvait prétendre le nouveau champ pétrolifère au sujet duquel les bruits les plus contradictoires circulaient.

Les conclusions des deux missions furent nettement favorables. Les ingénieurs, constatèrent que les quatre forages exécutés sur le dôme Porro avaient touché la couche connue sous le nom de « French Well » et donné, tous les quatre, des puits jaillissants. Ces puits étaient assez distants les uns des autres pour démontrer d'une façon indiscutable la richesse en pétrole d'une surface d'au moins 1.000 acres (400 hectares). D'autre part, les deux missions purent apprécier la qualité vraiment remarquable du pétrole de Salt Creek.

En même temps que les missions de Wyoming établissaient d'une manière certaine cette richesse, l'étude juridique des intérêts de la Petroleum Maatschappij Salt Creek faisait ressortir les contestations existantes entre cette compagnie et la vôtre. Le groupe financier dont nous avons parlé étudia, dès lors, les conditions d'une entente qui ferait disparaître les litiges existants. Une formule sauvegardant entièrement les intérêts des deux Compagnies fut trouvée.

Grâce à cette, formule, et bien que les experts aient estimé les intérêts de la Petroleum Maatschappij Salt Creek à un chiffre supérieur au nôtre, il se trouve qu'en rachetant les droits du groupe négociateur de l'accord, et en assurant les capitaux nécessaires pour l'exécution du programme, qui comporte une dépense de 600.000 dollars, l'entente que nous avons conclue nous attribue, à ce jour, une participation de 77 % dans les bénéfices de l'exploitation.

Situation actuelle résultant de l'entente. — Sur le Shannon, où la Petroleum Maatschappij Salt Creek n'avait aucun intérêt, la situation reste telle que nous l'avons indiquée au début de ce rapport : d'ores et déjà, avec les 21 puits actuellement forés, la production journalière assurée atteint environ 250 barils d'huile lubrifiante.

D'après les évaluations les plus précises, basées sur les prix couramment appliqués, nous pouvons estimer que la voile de cette huile doit laisser un bénéfice d'environ 10 dollars (ou 50 francs) par baril, soit de 2.500 dollars (12.500 francs) par jour.

Si, sur le Shannon, l'accord intervenu n'a pu apporter de modifications à la situation que vous connaissez, il n'en est pas de même sur le dôme Porro.

La cessation des hostilités entre les deux sociétés, en affermissant leur situation matérielle, assure immédiatement une production d'huile d'une importance telle qu'elle dépasse de beaucoup celle que, dans ses prévisions les plus optimistes, votre conseil avait jamais pu espérer atteindre dans un aussi bref délai.

Sur le dôme Porro, la situation se résume ainsi : Sept puits, dont 5 donnant ensemble une production moyenne de 500 barils par jour et deux donnant chacun de 60 à 80 barils par jour.

En conformité avec l'une des clauses de l'accord intervenu, une nouvelle série de six forages a été entreprise et conduite avec la plus grande rapidité. Sur cette série de six forages, nous pouvons annoncer que trois forages sont actuellement, terminés et que tous les trois ont touché la couche pétrolifère, donnant des puits jaillissants.

Vous nous permettrez, incidemment, d'attirer votre attention sur un autre point capital, qui met en lumière l'importance de votre entreprise. Dans la plupart des exploitations pétrolifères, la nappe d'huile se trouve à des profondeurs variant entre 2.000 et 4.000 pieds. Or, la couche du French Well du dôme de Salt Creek varie entre 1.000 et, 1.300 pieds. Cette différence de profondeur permet de creuser, pour le prix d'un forage dans les autres centres pétrolifères, de 3 à 5 puits sur le champ de Salt

Creek les difficultés matérielles et le coût des sondages augmentant, au fur et à mesure de leur avancement.

Construction du pipe-line. — Notre programme primitif, basé sur une production plus modeste, nous avait amenés à décider la construction d'un pipe-line de 4 pouces. L'accord intervenu avec la Petroleum Maatschappij Salt Creek, les conséquences immédiates qui en découlent et que nous venons de vous exposer brièvement nous ont forcés à modifier notre premier plan. C'est ainsi que nous avons dû entreprendre la construction d'un pipe-line de 6 pouces (15 centimètres), de façon à pouvoir assurer le transport journalier de 12.000 à 15.000 barils.

Grâce au large concours financier qui nous a été apporté dès que l'accord entre les deux sociétés a été conclu, nous avons pu obtenir, pour cette construction, de la National Tube Company de Pittsburg, filiale du Steel Trust, non seulement des conditions de prix extrêmement avantageuses, mais encore des délais d'exécution si rapprochés que cet énorme travail sera terminé vers fin novembre.

Réservoirs. — Une des questions les plus importantes à résoudre était celle de la construction des réservoirs. Les gros consommateurs, tels que les chemins de fer, ne veulent pas, en effet, passer de contrats pour les productions importantes sans être certains de pouvoir compter sur une alimentation journalière suivie et régulière. C'est ce qui nous a amenés à construire une première série de réservoirs qui nous permettront d'emmagasiner 105.000 barils, soit environ 16.000 tonnes de pétrole.

Ces travaux ont été entrepris par les plus puissantes maisons des États-Unis qui, par conséquent, nous en ont garanti la bonne exécution. Ces réservoirs sont d'ailleurs aujourd'hui presque terminés.

Construction d'une raffinerie. — Ainsi que vous en avez eu connaissance, notre premier programme de travaux comprenait la construction d'une raffinerie. La nécessité d'une installation plus importante se fit sentir à la suite de nos accords avec la Petroleum Maatschappij Salt Creek ; nous en avons entrepris la construction sans retard, y apportant tous nos soins.

Le comté de Natrona établit à ses frais une nouvelle route plus directe et plus accessible aux transports de la ville de Casper au champ pétrolifère ; de son côté, le « Chicago and North Western Railroad » vient de construire, pour faciliter le trafic, un embranchement qui reliera les réservoirs et la raffinerie à sa ligne principale. Cette Compagnie vient, en outre, de décider la création d'une station spéciale affectée au service de nos usines.

Vente de la production. — Nous comptons être à même, dès janvier prochain, de pouvoir vous annoncer le commencement des livraisons d'huile.

Nous allons peu à peu établir nos marchés en étendant progressivement notre rayon d'action ; nos représentants au Wyoming ont d'ailleurs déjà reçu des demandes pour des fournitures très importantes.

Moyens financiers. — Par tout, ce qui précède, nous espérons, messieurs, que vous apprécierez le progrès accompli depuis notre dernière réunion. Nous avons la conviction que c'est la dernière fois que nous vous présentons un bilan sans qu'il soit accompagné d'un compte de profits et pertes.

Mais pour mener à bien le vaste programme que nous venons de vous résumer, il a fallu nous assurer les ressources financières correspondantes ; ces ressources, nous les avons trouvées en partie dans la réalisation des 30.000 actions ordinaires qui restaient en réserve dans le Trésor de notre Compagnie et qui nous ont été levées à des

conditions satisfaisantes par le groupe financier qui a négocié la fusion de nos intérêts avec ceux de la Petroleum Maatschappij Salt Creek.

D'autre part, pour nous permettre le parachèvement de notre programme de travaux et l'exécution des engagements résultant des accords intervenus, ainsi que pour nous ménager les moyens d'accroître votre avoir, nous venons aujourd'hui vous demander de porter votre capital à 10.000.000 de dollars, se décomposant ainsi : 1.000.000 de dollars en 50.000 actions de préférence ; 9.000.000 en 450.000 actions ordinaires.

Cette augmentation de capital nécessite la création de 175.000 actions ordinaires ayant les mêmes droits que les 275.000 actions déjà créées.

Sur ces 175.000 actions ordinaires, nos engagements étant, remplis, il restera à notre disposition 95.000 actions ordinaires.

Devant l'ampleur prise par vos affaires, qui exigeront une trésorerie de plus en plus importante, et devant l'imminence de la mise en exploitation des champs de Shannon et de Salt Creek, qui nous permet d'escompter en toute assurance, des dividendes prochains, nous pensons être agréables à nos actionnaires en leur garantissant le privilège pour la souscription éventuelle des 25.000 actions de préférence restant disponibles à la souche. Nous rappelons que les actions de préférence ont droit à un intérêt cumulatif de 6 % et reçoivent, de plus, le même dividende que les actions ordinaires.

Après la lecture du rapport, l'assemblée a approuvé les comptes qui lui étaient soumis et ratifié les actes des administrateurs.

Elle a voté l'augmentation de capital proposée par le conseil d'administration et ayant pour but de porter le capital de la société à un total de dix millions de dollars.

Elle a ratifié le choix fait, en cours d'exercice par le conseil d'administration de M. James L. Wolcott de Dover (Delaware). pour remplacer M. Viridin, administrateur démissionnaire.

Elle a nommé administrateurs pour l'exercice 1911-1912. : MM. H. Foulon de Vault, A. de Fontgalland ⁸, comte R. de Brouville, Douglas Read, [Pierre-]Eugène Caplane [Banque intermédiaire], James Wolcott, D. K. Ledebour, C. M. A. de Ryck van der Gracht, Eugène Fontaine ⁹.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Franco-Wyoming Oil Company.
(Le Gaulois, 30 novembre 1911)

Cette compagnie émet les 24.994 actions de préférence restant à la souche.

Conformément aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 31 octobre dernier, la souscription de ces titres est exclusivement réservée aux actionnaires de la Compagnie.

Le prix d'émission est fixé à 108 francs, jouissance 10 mars 1910, de sorte que ces actions auront la même jouissance que les 25.000 actions déjà émises et cotées au marché officiel en banque.

Les porteurs d'actions de préférence auront le droit irrévocable de souscrire à une action nouvelle par cinq actions.

Les porteurs d'actions ordinaires auront le droit irrévocable de souscrire une action de préférence par treize actions ordinaires.

⁸ Anatole de Fontgalland (1850-1923), président de l'Union des syndicats agricoles du Sud-Est, administrateur de l'Entreprise maritime et commerciale :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Entrep._mme+commerciale.pdf

⁹ Eugène Fontaine, ingénieur, membre en 1897 du premier conseil d'administration de la Société industrielle et métallurgique au Caucase.

Les souscripteurs irréductibles auront à verser 60 francs par action souscrite.

Le solde de 48 francs devra être versé au plus tard le 15 janvier.

Les porteurs d'actions de préférence et ordinaires pourront souscrire à titre réductible en versant 30 % par action souscrite.

Toutes les souscriptions réductibles et irréductibles devront être accompagnées des actions anciennes qui seront estampillées.

Les souscriptions sont reçues des il présent et jusqu'au 9 décembre prochain, date de la clôture de l'émission, à la [Banque intermédiaire de Paris](#), 13, rue La-Fayette.

(*Le Temps*, 18 mars 1912)

On annonce le départ pour les États-Unis de M. Philippot, *general manager* de la compagnie, et de M. Caplane, administrateur délégué de la Banque internationale de Paris [*sic : lire la Banque intermédiaire (et non la Banque internationale, fondue en 1901 dans la BFCI)*], qui vont présider à la mise en route du pipe-line et de la raffinerie de Casper, dont les travaux sont aujourd'hui complètement terminés.

(*Le Temps*, 20 mars 1912)

On nous prie de déclarer que M. Caplane est [administrateur délégué de la Banque intermédiaire de Paris](#) et en même temps vice-président de la Franco-Wyoming Oil Company et pourvu, à ce titre, de tous les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la société, au moment de son départ pour l'Amérique.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Franco-Wyoming Oil Company
(*Le Gaulois*, 25 mars 1912)

Les titres de la Franco-Wyoming conservent une attitude très soutenue, l'action ordinaire à 52, la préférence à 110. Nous lisons au sujet de cette société dans « L'Information » :

« Le dernier courrier parvenu de Casper fait savoir qu'en prévision de l'exploitation industrielle, à l'ouverture de laquelle M. Caplane, vice-président de la Franco-Wyoming Oil Company, et M. Philippot, *general manager* de la société, en ce moment à New-York, assisteront, les travaux de forage ont été repris sur le champ de Shannon. Deux forages ont déjà touché ; l'huile le troisième est fort avancé.

Il est bon de remarquer que la Franco-Wyoming Oil Company possède de ce chef vingt-trois puits d'huile lubrifiante sur l'horizon Shannon, fait d'autant plus notable à la veille de l'exploitation bénéficiaire, que l'huile Shannon est d'une qualité et d'une valeur exceptionnelles.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Franco-Wyoming Oil Company
(*Le Gaulois*, 7 novembre 1912)

L'assemblée générale de la Franco-Wyoming Oil Company s'est tenue, le 30 octobre dernier, salle des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, à Paris. 340.071 actions étaient présentes ou représentées.

À l'unanimité moins 11 voix et une abstention, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice, ratifié la nomination de M. de Chazoulière ¹⁰ comme administrateur pour l'exercice 1911-12 et réélu administrateurs pour 1913 MM. Henry Foulon de Vault, A[natole] de Fontgalland, P.-E. Caplane, Eugène Fontaine, comte R. de Brouville, James L. Wolcott, D.-K. Ledebøer, C.-M.-A. de Ryck van der Gracht, A. de Chazoulière.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture du rapport, le vice-président de la Compagnie, M. Caplane, de retour d'un voyage de sept mois aux États-Unis, a fait des déclarations extrêmement importantes et catégoriques concernant l'avenir de l'entreprise. Il a notamment déclaré qu'une de ses filiales, la Natrona Pipe Line and Refinery Cy, avait passé un contrat pour la vente de tous ses produits pendant les années 1912-1913 et 1914. C'est donc l'entrée en pleine période d'exploitation industrielle et commerciale de la Franco-Wyoming Oil Cy.

Franco-Wyoming Oil Cy
(*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913, 836-838*)

Serv. financier. — À Paris : Banque intermédiaire de Paris, 13, r. Lafayette.

Foulon de Vault, pdt ; Douglas Read, v.-pdt ; A[natole] de Fontgalland, cte R. de Brouville, Eug. Caplane, J.-L. Wolcott, D.K. Ledebøer, de Ryck van der Gracht, Eug. Fontaine.

(*Le Gaulois*, 4 août 1913)

En pétrolifères américains, l'attention se porte toujours sur les actions de la Franco-Wyoming, qui restent orientées à la hausse l'ordinaire à 60 50, la préférence à 160.

Le conseil d'administration de la Franco-Wyoming Oil Cy, réuni le jeudi 26 juin 1913, a déclaré un deuxième dividende de 6 % sur les actions de préférence, à valoir sur les 12 d'intérêts arriérés dus aux dites actions. Le trust français des actions de la Franco-Wyoming Oil Cy vient d'encaisser le coupon afférent aux certificats au porteur se montant, sous déduction de l'impôt sur le revenu, à fr. 5,956 par titre. Le paiement de ce dividende aura lieu aux guichets de la Banque Intermédiaire de Paris, 13, rue Lafayette, à partir du 11 août courant, contre remise du coupon n°2 des certificats au porteur.

FRANCO WYOMING OIL COMPANY
(*Recueil des assemblées générales, 1913*)

¹⁰ Adolphe de Chazoulière (1870-1943), marié en 1906 à Geneviève Cloquemin fille d'un administrateur-directeur de la Compagnie générale transatlantique. Représentant (ou allié ?) de la Banque Chopy & Gaillochet. En janvier 1911, il appartient au premier conseil de La Bodega (mines de plomb argentifère dans la région de Guadalajara, en Espagne), puis devient administrateur délégué adjoint de la Franco-Wyoming Oil. Il figure durant l'entre-deux-guerres au conseil de la Compagnie commerciale de l'A.-E.F. (CCAEF) au Gabon, de la société Aux fabriques d'Aubusson, de la Huelva Copper and sulfur Mines.... Il est aussi commissaire aux comptes des trois Secours (assurances).

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Société anonyme américaine constituée en 1909 pour une durée indéterminée, qui a repris tout l'actif, les droits et les propriétés de l'ancienne Société belgo-américaine des Pétroles du Wyoming.

Cette cession d'actif a été opérée par la Société belgo-américaine contre remise par la Franco-Wyoming Oil Cy de 100.000 actions ordinaires à répartir aux actionnaires de la belgo-américaine, plus un nombre suffisant d'actions pour permettre à cette dernière société d'éteindre son passif.

Capital : le capital autorisé s'élève à 10 millions de dollars, divisé en 500.000 actions de 20 dollars chacune, dont 450.000 actions ordinaires (*common stock*) et 50.000 actions de préférence 6 % (*preferred stock*).

Le 31 juillet 1913, il ne restait à émettre que 2.482 actions ordinaires de la société.

Toutes les actions peuvent être représentées par des certificats français au porteur, délivrés en représentation des actions nominatives correspondantes de la Franco-Wyoming Oil Cy, déposées dans les caisses du Trust français des actions de la Franco-Wyoming Oil Cy, 13, rue La-Fayette, à Paris, signés par ledit Trust français, et contresignés par la Franco-Wyoming Oil Cy elle-même, conformément au contrat intervenu entre ces deux sociétés le 2 février 1910, et dont copie figure au dos des dits certificats au porteur.

Les deux catégories d'actions sont inscrites à la cote au comptant du syndicat des banquiers.

Cours en fr. du 15 novembre	1912	1913
Action de préférence	102	153
Actions ordinaires	50	70

Répartition des bénéfices : Les porteurs des actions de préférence ont droit à des dividendes cumulatifs à un taux ne dépassant pas 6 % pour chaque exercice de la compagnie, payables annuellement sur les bénéfices nets, sur décision du conseil d'administration.

Après paiement des dividendes 6 % cumulatifs sur les actions de préférence, le solde des bénéfices nets sera distribué à titre de dividende, sur décision du conseil d'administration, aux porteurs des actions de préférence et des actions ordinaires, titre pour titre, de telle sorte que toutes les actions émises et en circulation seront traitées comme une seule sorte d'actions.

La compagnie aura le droit, sur le préavis par écrit de soixante jours, de rembourser les actions de préférence émises et en circulation, en payant leur valeur au pair en espèces et en donnant, en outre, à titre de bonus, une action ordinaire par chaque action de préférence ainsi remboursée, et toutes les actions de préférences ainsi rachetées seront immédiatement retirées et annulées.

L'avis de l'intention de la Compagnie de rembourser les actions de préférence, comme prévu aux paragraphes précédents, mis régulièrement à la poste à l'adresse des porteurs inscrits sur la liste de la Compagnie, sera considéré comme un avis régulièrement légal et, après la date de la mise à la poste, le droit de la Compagnie de rembourser, retirer et annuler les actions de préférence, comme prévu ci-devant, sera incontestable.

Conseil d'administration : MM. H. Foulon de Vaultx, président ; P.-E. de Caplane [Banque intermédiaire], A[natole] de Fontgalland, vice-présidents ; E[ugène] Fontaine,

administrateur-délégué ; A[dolphe] de Chazoulière, administrateur-délégué-adjoint ; comte R. de Brouville, H[enri] Gaillochet, D. K. Ledebøer, C. M. A. de Rick Van der Gracht, James Wolcott, administrateurs.

Siège social : à Dover, comté de Kent (État de Delaware) U. S.

Bureaux à Paris : 5, rue Blanche.

FRANCO WYOMING OIL C°

Assemblée générale ordinaire annuelle, tenue à Paris le 28 octobre 1913

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

En conformité de l'article 41 des statuts, nous avons l'honneur de vous soumettre un état complet de nos affaires et de la situation de notre société.

Dans notre rapport présenté à l'assemblée générale du 30 octobre 1912, nous nous étions étendus longuement sur notre situation vis-à-vis de la Wyoming Oil Fields Company et de la Natrona Pipe Line and Refinery Company.

Avant même de vous entretenir des résultats d'exploitation de l'exercice clos le 31 juillet dernier, nous venons compléter les informations d'ordre général que nous vous avons données, il y a un an ; vous vous trouverez ainsi en mesure de porter un coup d'œil d'ensemble plus complet et plus exact sur notre entreprise, et sur l'avenir qui lui est réservé.

Nous vous avons dit, en effet, l'an dernier, que la vente des produits de la Wyoming Oil Fields Company, raffinés par la Natrona Pipe Line and Refinery Company, était assurée par un contrat que cette société avait signée avec la Texas Oil Company.

A cette époque de nos débuts industriels, comme aussi en raison de la situation qui nous était faite en France, nous nous trouvions obligés à une grande réserve ; nous ne pouvions vous indiquer ni le nombre de barils vendus, ni leur prix de vente moyen.

Aujourd'hui que notre existence industrielle est hors de toute discussion, nous pouvons vous annoncer que ce contrat avec la Texas Oil Company a été signé pour une période de deux ans, à dater du 1^{er} octobre 1912. Il comporte une vente journalière de 1.500 barils, jusqu'à ce que la Natrona Pipe Line and Refinery Company soit en mesure de raffiner 2.000 barils par jour, ce dernier chiffre devenant alors le chiffre contractuel.

Le prix de vente moyen des produits de la Raffinerie de Casper ressortait à 1 dollar 152 le baril.

Dès la signature de ce contrat, toutes les mesures avaient été prises pour augmenter la capacité de l'usine de la Natrona afin de la porter graduellement au chiffre prévu de 2.000 barils-par jour.

NOUVEAUX MARCHÉS ET CONTRATS DE VENTE

C'est dans cette situation qu'en décembre dernier, un groupe très puissant de Denver a pris l'initiative de faire à nos filiales une proposition, dont la largeur de vues vous donnera immédiatement la mesure de l'importance que l'on attache aux États-Unis à nos entreprises.

Après étude de cette proposition, la Wyoming Oil Fields Company et la Natrona Pipe Line and Refinery Company ont signé avec ce groupe de Denver, en février 1913, un contrat dont voici les points essentiels :

La Natrona Pipe Line and Refinery Company, est garantie, à partir du 1^{er} décembre prochain, pour une vente journalière, pendant une période de dix ans, pouvant être portée à vingt ans, d'un minimum de 3.500 barils par jour, y compris l'exécution du contrat Texas, dont le nouveau groupe reprendra la suite.

Ce groupe de Denver garantit, en outre, un bénéfice net par baril au moins égal à celui que le contrat Texas donnait à la Natrona Pipe Line and Refinery Company et que nous pouvons estimer, en restant dans les limites prudentes, à 80 cents par baril ; d'autre part, la Wyoming Oil Fields Company et la Natrona Pipe Line and Refinery Company sont intéressées à la hausse des produits dans une proportion de 50 % jusqu'à ce que le baril se vende en moyenne deux dollars et de 75 % lorsque le prix moyen dépassera ce chiffre.

Enfin, le groupe de Denver exécutera tous les forages habituels qui pourraient devenir nécessaires sur les terrains exploités par la Wyoming Oil Fields Company ; en un mot, il se charge de toutes les dépenses d'exploitation industrielles de vos filiales.

C'est à la suite de cet accord, que la Franco Petroleum Company a été constituée par ce groupe de Denver au capital de 6 millions de dollars, pour faire face aux obligations imposées par ce contrat.

Dès le lendemain de la signature du contrat, les mesures nécessaires étaient prises pour en remplir les engagements.

Grâce à ses relations en Amérique, le groupe de Denver a pu passer des marchés de vente qui, en assurant les débouchés, lui ont permis de construire une raffinerie beaucoup plus considérable que celle à laquelle il s'était engagé ; cette construction vient d'être achevée. La mise en route a eu lieu le 1^{er} octobre courant. L'usine comporte six cornues de distillation de 850 barils chacune, ce qui, joint à la capacité de la raffinerie de la Natrona Pipe Line and Refinery Company, qui n'a plus à être augmentée, lui donne une puissance totale de production d'environ 5.500 à 6.000 barils par 24 heures de travail.

Il vient de nous être confirmé, vous l'apprendrez avec satisfaction, que, dès le mois prochain, les quantités distillées par 24 heures prévues au contrat, seront considérablement augmentées, devançant ainsi la date fixée par les conventions qui ne devaient avoir leur plein effet qu'à partir du 1^{er} décembre 1913.

Le conseil d'administration de la Franco-Wyoming a été très heureux d'approuver ce contrat pour ce qui le concernait; votre portefeuille contient, en effet, nous ne saurions trop vous le répéter, 77 % environ du stock de la Natrona Pipe Line and Refinery Company et de la Wyoming Oil Fields Company.

M. Ledeboer, en sa qualité d'administrateur et de représentant de la Petroleum Maatschappij Salt Creek, a suivi ces négociations avec votre vice-président, M. Caplane, lequel agissait d'ailleurs en sa qualité de vice-président de la Natrona Pipe Line and Refinery Company, lors de la signature par les représentants de la Natrona Pipe Line and Refinery Company et de la Wyoming Oil Fields Company. En dehors des avantages considérables résultant des points du contrat sur lesquels nous avons attiré tout spécialement votre attention, ces conventions nouvelles offrent pour nous l'avantage de restreindre notre personnel qui, aux États-Unis., exige à juste titre des salaires importants ; elles donnent, en outre, à nos filiales la sécurité commerciale ; elles évitent des dépenses très importantes de premier établissement et nous permettent de suivre et de contrôler nos affaires beaucoup plus facilement qu'auparavant. Par l'augmentation des ventes et la diminution des frais généraux, elles accroissent les bénéfices et contribuent à nous faire vivre avec nos voisins en parfaite amitié et en parfaites concordances de vues et communautés d'intérêts.

Ce contrat est l'œuvre capitale de l'exercice écoulé. Vous vous expliquerez ainsi pourquoi nous vous l'avons signalé au début même de ce rapport.

Notre collègue, M. Caplane, est retourné aux États-Unis aux mois de juillet et d'août, accompagné de M. Ledeboer et d'un actionnaire important de notre société ; il a pu constater l'exact accomplissement des conventions qui sont en grande partie son œuvre comme vice-président de la Natrona Pipe Line and Refinery Company. Vous serez unanimes, nous en sommes convaincus, pour ne pas lui ménager l'expression de vos félicitations et de vos remerciements.

Wyoming Oil Fields Company

Nous vous avons expliqué l'année dernière la situation de cette Compagnie et, en annexes, vous trouverez son bilan et son compte de profits et pertes.

Son domaine pétrolifère n'a pas varié. Cette société reste dans les limites de superficie que nous vous avons indiquées l'année dernière ; il n'a été procédé à aucune recherche sur les terrains voisins.

A la suite des accords intervenus avec les principaux exploitants, la Wyoming Oil Fields Company exploite en paix son domaine : elle n'a de discussions avec personne.

Nous n'oublions pas que cette question a préoccupé beaucoup d'entre vous ; c'est donc avec une grande satisfaction que nous vous informons de la situation actuelle.

Depuis l'origine, tant sur les terrains Shannon que sur le dôme Porro, il a été foré soixante puits ; la richesse en huile de ce dernier dôme, pour la partie exploitée par la Wyoming Oil Fields Company, est reconnue telle par les ingénieurs que la question de production de l'huile ne se pose plus. La production actuelle peut être, à tout moment, très rapidement augmentée dans une proportion considérable en forant, quelques puits nouveaux. Le forage d'un puits demande au maximum un mois sur ces terrains.

Quant au champ de Shannon, il a donné une certaine désillusion dans la production qui s'annonçait considérable au début du pompage des puits et qui, maintenant que ce pompage est devenu régulier, ne dépasse pas cinquante barils par jour pour 40 puits ; cette production est, en ce moment, insuffisante pour permettre de construire la raffinerie spéciale pour traiter ces huiles très riches, mais d'une distillation compliquée.

Conformément à la loi, les travaux d'assestement pour 1912 ont été accomplis et les affidavits réguliers enregistrés au bureau du County Clerk ; ceux de 1913 sont en cours.

Les comptes de la Wyoming Oil Fields Company ne nécessitent pas d'explications. Comme vous le verrez par son bilan, la situation de la Compagnie est très satisfaisante.

Le compte de profits et pertes représente à l'avoir le produit de l'huile vendue et, au débit, les dépenses de l'année. Il en résulte qu'après dépréciation usuelle, la compagnie a gagné 168.594 55 dollars, sur lesquels 156.244 ont été distribués en dividendes.

Natrona Pipe Line and Refinery Co

Les immobilisations ont augmenté de 150.000 dollars représentant les dépenses faites pendant, l'exercice, à dater du 1^{er} août 1912 jusqu'en mars 1913. Depuis lors, l'exploitation de la Natrona Pipe Line and Refinery Company est normale et le contrat signé avec le groupe de Denver la dispense de procéder à de nouvelles installations.

A l'actif, les comptes « Caisses et banque », « stocks de pétrole » et « débiteurs », sont, à l'exception de 27.526 dollars représentant l'huile Shannon, considérés comme de l'argent liquide puisque toute cette huile est ou payée ou en voie de paiement.

Au passif, comme vous le verrez, la compagnie n'avait à payer que les redevances de l'huile qu'elle a achetée.

Nous ne croyons pas avoir à vous donner d'explications sur le compte de profits et pertes qui se lit de lui-même et se solde par 71.993 \$ 96 de bénéfices nets.

Dans le contrat, passé par la Natrona Pipe Line and Refinery Company avec le groupe de Denver, et dont la Franco-Petroleum Company assure l'exécution, une clause prévoit que la Natrona recevra chaque année, après la terminaison du contrat avec la Texas Oil and Gas Company, qui aura lieu en septembre 1914, en outre du bénéfice de son contrat, une certaine somme qui lui permettra d'amortir, en une période de dix ans, la majeure partie des immobilisations faites par elle ; il en résulte que cette Compagnie n'aura plus à se préoccuper d'amortir elle-même la raffinerie, la Pipe Line et l'équipement.

Les bilans et les comptes de profits et pertes de la Wyoming Oil Fields Company et de la Natrona Pipe Line and Refinery Company ont été révisés par un comptable public de Denver qui assure le contrôle trimestriel de toutes les pièces justificatives conformément aux usages des sociétés industrielles américaines ; ils vous offrent, par suite, toutes garanties d'exactitude et de sincérité.

Enalpac Oil and Gas Company

Depuis plus d'un an, des recherches de pétrole se poursuivent partout avec une grande activité, précisément, en raison du succès obtenu par nos voisins et nous-mêmes sur les champs de Salt Creek. Il ne se passe guère de semaines où l'on ait à constater la constitution de plusieurs compagnies ayant pour objet la prospection de champs d'huile dans tous les comtés avoisinants les champs du comté de Natrona.

Vous ne vous étonnerez donc pas si, au cours de l'exercice dont nous avons l'honneur de vous rendre compte, diverses propositions nous ont été faites pour l'acquisition ou la location de terrains pétrolifères. Nous avons constamment écarté ces propositions : nous considérons, en effet, qu'il était de première nécessité de réserver toutes nos disponibilités pour les besoins de développement de nos filiales à Salt Creek.

Notre contrat avec **le groupe financier qui assurait le capital de roulement nécessaire à notre affaire**, donnait, au surplus, un but déterminé à l'emploi des fonds ; il ne nous permettait pas d'en disposer pour un autre but que celui assigné ; il nous aurait été indispensable d'obtenir, par un accord avec ce groupe, l'autorisation de nous intéresser à toute nouvelle affaire. Ce n'est donc qu'à quelques mois de là et après entente avec ce groupe que nous nous sommes décidés à prendre un intérêt important dans l'Enalpac Oil and Gas Company, son concours nous assurant, tout d'abord, les capitaux nécessaires pour acheter 10.400 actions de cette société, moyennant la somme de 72.985 \$ 56.

L'Enalpac Oil and Gas Company est au capital de 5 millions de dollars ; elle a été fondée par des citoyens américains qui étudiaient la région depuis déjà plusieurs années.

Au 31 juillet 1913, environ 25.000 actions de 100 dollars étaient sorties des caisses de la compagnie ; les autres 25.000 restent dans son trésor pour lui permettre de trouver les capitaux nécessaires au développement de ses champs.

A la même époque ci-dessus, nous possédions environ 44 % de l'affaire, le solde étant resté dans les mains des organisateurs de la Compagnie et du **groupe financier qui, en compte à demi avec nous, fournit les fonds au fur et à mesure de la mise en valeur des terrains de la Compagnie** ; ceux-ci comme ceux de Salt Creek, sont possédés par la compagnie sous forme de « locations ». Au 31 juillet, 1912, diverses *discoveries* avaient été faites sur 22 quarts de sections représentant, environ 3.200 acres (1.294 hectares).

Quatre puits ont déjà été forés complètement en dehors du dôme et n'ont donné aucun résultat ; le troisième, placé au sommet de l'anticlinal, a rencontré un volume de gaz d'une puissance telle que le forage a dû être arrêté.

Au dernier essai pratiqué en août, 1913, on estimait que la production de ce puits était de 9.600.000 pieds cubes de gaz par 24 heures, ce qui représente un des meilleurs puits de gaz des États-Unis. Le quatrième puits, placé à environ 1 miles 1/2 de ce dernier, avait un accident et est aujourd'hui perdu. Sur les indications des géologues, on fore un cinquième puits en ce moment.

Des informations qui précèdent, il est donc difficile pour nous de préjuger la valeur de ce champ et il est probable que nous aurons à fournir encore des capitaux assez importants avant d'en connaître la richesse.

Quoiqu'il en soit, il semble aujourd'hui qu'avec la production de gaz de ce dôme, nous avons une richesse qui, pour ne pas être immédiatement exploitable, représente

néanmoins, à notre avis, un capital dépassant de beaucoup le prix payé par nous pour notre intérêt dans ce champ.

Bilan de la Franco-Wyoming Oil Company

Nous allons maintenant vous présenter, pour la première fois depuis la constitution de notre société, le bilan et le compte de profits et pertes.

ACTIF (\$)

Frais généraux de premier établissement ou antérieurs à l'exploitation de nos filiales
153.894 39

Ce compte représente les dépenses que nous avons été dans l'obligation de faire dans les années précédentes pour donner à notre *corporation* son organisation actuelle. Au chapitre principal figurent les taxes payées au fisc avant l'exercice en cours, les frais de notre contrat avec le Trust français des actions de la Franco-Wyoming Oil Company et tous les frais de voyage de vos agents, comprenant quatre voyages de votre vice-président et les voyages de vos employés et collaborateurs.

Les sommes que nous avons dû dépenser sont importantes ; mais elles ont donné à votre *corporation* une situation telle, qu'elle nous permet de vous proposer d'amortir ce compte dans les deux exercices qui suivront celui-ci.

Commission à la suite de l'accord avec la Petroleum Maatschappij Salt Creek
200.000 00

Cette somme qui figure au compte rendu de l'assemblée du 30 octobre 1912, représente les 10.000 actions de votre compagnie que nous avons dû abandonner pour l'acquisition du contrat Petroleum Maatschappij Salt Creek.

Différence entre le prix de vente et le pair des actions de la société 1.631.897 56

Ce compte représente la différence entre le prix de vente de vos actions et leur valeur nominale. Il devra être amorti en une période que nous fixerons à dix années ou, ce qui est plus probable, il disparaîtra tout naturellement le jour où les dividendes sur portefeuille en modifieront l'estimation d'une manière plus rationnelle et combleront facilement cette différence. Dans l'ensemble, cette différence constitue 16,31 % de tout notre capital social ; pour tous ceux d'entre vous qui ont suivi la société dès le début, ce chiffre n'a rien d'exagéré.

PORTEFEUILLE

Notre portefeuille s'élève à la somme de 7.790.265 73

Il se compose des titres suivants :

1° 7.161 382/1.000^e actions de la Wyoming Oil Fields Company, dont voici le détail :

3.000 actions de la Wyoming Oil Fields Company nous ont été remises comme vous le savez, lors de la constitution de cette compagnie. Elles étaient la représentation de l'actif qui nous avait été transmis par la Société Belgo-Américaine des pétroles du Wyoming et représentait sur nos livres, la somme de 5.303.580 \$ 27

1.400 actions ont été achetées au pair contre remise de pareille somme de nos actions au pair, soit 1.400.000 00

100 actions ont été également achetées dans les mêmes conditions 100.000 00

2.661 382/1.000^e ont été achetées à la Wyoming Oil Fields Company et nous reviennent à 385.473 90 qui ont servi à alimenter son trésor 7.189.054 17

Nous avons ainsi environ 77 % des actions émises de la Wyoming Oil Fields Company, ce qui en assure le contrôle.

Depuis le mois d'avril, la Wyoming Oil Fields Company a distribué sur le pair de ses actions de 800 dollars l'une, un taux annuel de dividende de 6,25 %.

2° 22.965 80/100^e actions Natrona Pipe Line and Refinery Company au pair de 20 dollars 459.316 00

Ces titres nous ont été remis par la Wyoming Oil Fields Company en partie et une autre partie a été achetée directement par nous-mêmes. Dans les deux cas, les titres ont été payés 20 dollars, c'est-à-dire le pair et c'est à ce dernier chiffre qu'ils sont comptés à notre bilan.

L'estimation de cette partie de l'actif se fera lorsque l'exploitation bénéficiaire de cette compagnie sera normale.

Jusqu'au 1^{er} mars dernier, nous avons été obligés de fournir des sommes considérables à la Natrona pour lui permettre de développer ses installations, pour la mettre à même de remplir le contrat qu'elle avait signé avec la Texas Oil and Gas Company ; jusqu'au 1^{er} mars, l'exploitation se poursuivait de pair avec la construction ainsi qu'il ressort des comptes de la Natrona Pipe Line and Refinery Company.

L'année prochaine, les revenus que nous donneront nos deux filiales nous permettront de faire l'estimation de la valeur de leurs titres en se rapprochant mieux de la vérité qu'aujourd'hui. Pour votre gouverne, nous vous dirons, cependant, que les bénéfices qui proviennent des deux compagnies doivent, en temps normal d'exploitation, être sensiblement égaux.

Il en résulte qu'actuellement, les actions de la Natrona sont portées à l'actif bien au-dessous de leur valeur réelle.

3° 115.500 actions de la Franco-Petroleum Company 57.750 00

Nous avons obtenu des organisateurs de cette compagnie le droit d'acheter 75.000 actions de préférence de la compagnie, au pair de 1 dollar, avec un bonus de 75.000 actions ordinaires. Nous avons partagé le montant de cette acquisition avec le Petroleum Maatschappij Salt Creek, dans la proportion de 77 % et 23 % de cet achat. C'est ainsi qu'à notre bilan s'inscrivent aujourd'hui 115.500 actions de cette Compagnie dont la moitié en actions de préférence et la moitié en actions ordinaires valeur d'achat, alors qu'à la Bourse de Denver, la cote réunie de ces deux titres nous donnerait une plus-value de 50 %.

Cet achat était, pour votre société, au moment où il a été opéré, un excellent emploi de ses capitaux ; il est de premier intérêt pour nous de suivre les opérations de cette compagnie en raison du contrat qu'elle exécute pour le compte du groupe de Denver avec la Wyoming Oil Fields Company et la Natrona Pipe Line and Refinery Company.

4° 25.000 actions ordinaires de la Midwest Oil Company 11.250 00

Nous avons, l'année dernière, dans le but de resserrer nos relations avec nos puissants voisins, acquis 25.000 actions d'un dollar de la Midwest Oil Company au prix de 45 cents l'action, soit 41.250 \$; les actions de cette compagnie sont cotées à Denver environ 1 \$ 50 et cette compagnie, qui est aujourd'hui la plus importante exploitante du champ, réalise, d'après ses bilans, un bénéfice égal à 25 % de son capital.

5° 10.400 actions Enalpac Oil and Gas Company 72.895 56

Nous vous avons expliqué ce poste dans un chapitre spécial de ce rapport.

En additionnant tous les chiffres de ces différentes valeurs, nous arrivons à un total égal à celui indiqué plus haut, soit 7.790.265 73

Enfin, il reste à la souche 2.482 actions ordinaires de la société, lesquelles constituent le solde de nos actions au Trésor 49.640 00

Les postes

Espèces en dépôt et en banque, effets à recevoir et débiteurs divers 193.163 18
constituent des disponibilités immédiates et à terme. Au compte « Débiteurs divers », la majeure partie de cette somme nous est due par la Petroleum Maatschappij Salt Creek qui a tenu, à juste titre, à conserver ses proportions de 23 % environ dans la

Wyoming Oil Fields Company et la Natrona Pipe Line and Refinery Company. La Petroleum Maatschappij Salt Creek nous rembourse au fur et à mesure de ses rentrées.

Les effets à recevoir sont à l'échéance du 31 décembre.

Matériel au Wyoming 16.815 43

Ce matériel forme une réserve de foreuses et autres machines pour le cas où nous aurions à les prêter ou à les vendre à une de nos filiales pour l'aider dans ses recherches. Les délais de livraison dans l'Ouest sont si longs qu'il est absolument indispensable d'avoir un stock de ce genre.

Mobilier Paris 1.170 28

Ce compte ne comporte aucune observation.

PASSIF

Le compte capital, 10.000.000 \$, est conforme aux précédents rapports.

Les créiteurs divers, 20.467 \$ 03, font ressortir un chiffre relativement faible d'exigibilités éventuelles contre l'actif espèces ou à court terme de 193.163 18.

Nous n'avons voulu comprendre le litige de Puyfontaine pour aucune somme dans le bilan : ce procès est pendant devant les tribunaux ; nous n'avons à fournir aucune reconnaissance de dette à nos adversaires dans un compte rendu public.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le compte de profits et pertes que nous vous soumettons représente : en avoir, les dividendes que nous avons reçus de la Wyoming Oil Fields Company ainsi que les intérêts que nous avons encaissés sur nos disponibilités ; au débit, nous avons compté nos dépenses normales de l'année courante en les déchargeant des dépenses extraordinaires dont nous vous avons parlé dans l'exposé du bilan.

Mais il faut conclure.

Nous ne pourrions le faire d'une façon plus rassurante pour vous et plus véridique, à la fois, qu'en vous confirmant que la vie de votre corporation est aujourd'hui absolument normale.

D'une part, nous avons la certitude que les terrains exploités par la Wyoming Oil Fields Company sont, et en particulier sur le dôme Porro, d'une richesse considérable.

D'autre part, comme nous vous l'avons dit, il y a un instant, non seulement nous vivons en paix avec nos voisins, mais aussi en parfaite amitié et en parfaite concordance de vues.

La question qui se pose dans l'exploitation par nos filiales n'est pas la puissance de production, mais l'étendue des marchés qu'elles sont susceptibles de trouver. Or, les faits actuels démontrent que la confiance que nous avons dans les débouchés considérables de l'Ouest américain se trouve dès maintenant réalisée.

Si nous retournions dans le passé, seulement à deux années en arrière, nous vous rappellerions qu'à peine quelques puits étaient forés par nos voisins et par nous-mêmes sur les champs de Salt Creek. Leur productivité était considérable, mais ces vastes champs laissaient l'impression qu'il s'écoulerait un très long temps avant que cette richesse fut exploitée. En effet, ces champs sont situés en plein désert, dans des États eux-mêmes désertiques. Lorsque l'Américain de New-York ou de Chicago arrivait dans ces parages, après avoir traversé en chemin de fer douze ou quinze cents kilomètres de solitudes, il sentait sa confiance en un prochain avenir singulièrement diminuée. Il perdait de vue que, géographiquement parlant, l'État du Wyoming est situé de façon à pouvoir alimenter facilement les nombreux États de l'Ouest et même du Canada, tandis que l'huile ou le pétrole ne pouvait autrefois arriver dans ces pays très industriels, qu'en provenance des régions beaucoup plus éloignées de l'Est et du Sud-Est des États-Unis.

Grâce à nos efforts persistants et à ceux de la Midwest Oil Company et de la Reed Investment Company, deux des plus puissants groupes de l'Ouest américain, la région

se trouve, aujourd'hui, complètement transformée ; deux pipe-lines joignent les champs d'huile à la ville de Casper reliée, elle, tout d'abord au chemin de fer de la Chicago Northwestern Company, et depuis, dotée d'une nouvelle ligne, le Burlington and Quincy. Le Chicago Northwestern s'étend jusqu'à Chicago à 2.000 kilomètres des champs d'huile. Le Burlington and Quincy, avec son réseau, traverse le Wyoming du nord-ouest au sud-est. L'une de ces compagnies, le Northwestern, après avoir utilisé la houille comme moyen de chauffage de ses chaudières, consomme maintenant l'huile de Salt Creek et le Burlington and Quincy vient de signer avec la Franco-Petroleum Company un gros contrat qui assure également le chauffage à l'huile de ses machines.

BILAN AU 31 JUILLET 1913 (en dollars)

ACTIF		
Frais généraux de premier établissement ou antérieurs à l'exploitation des filiales.		153.894 39
Commission à la suite de l'accord avec la Petroleum Maatschappij Salt Creek		200.000 00
Différence entre le prix de vente et le pair des actions de la Société		1.631.897 56
Portefeuille :		
7.161 382/1.000 ^e actions Wyoming Oil Fields Cy (800 \$) :	7.189.054 17	
22.965 80/100 ^e actions Natrona Pipe Line and Refinery C ^o (20\$) :	459.316 00	
115.500 actions Franco Petroleum C ^o (1 \$) :	57.75000	
25.000 actions Midwest Oil C ^o ordinaires (1 \$) :	11.250 00	
10.400 actions Enalpac Oil and Gas C ^o (100 \$) :	72.895 56	7.790.265 73
2.482 actions ordinaires de la Société à la souche		49.640 00
Espèces en dépôt et banques		31.922 28
Effets à recevoir :	90.715 67	
Débiteurs divers :	70.525 23	193.163 18
Matériel au Wyoming		16.815 43
Mobilier Paris		1.170 28
Total		<u>10.036.846 57</u>
PASSIF		
Capital :		
50.000 actions de préférence à D. 20 l'une		1.000.000 00
450.000 actions ordinaires à D. 20 l'une		9.000.000 00

Créditeurs divers		20.467 03
Profits et pertes : 73.977 63		
Moins de dividende n°1 sur actions de préférence :	57.598 09	16.379 54
Total		<u>10.036.846 57</u>

Dépôt au Trustee : 1.422 actions de la Société.

Litige Puyfontaine : Il n'a été payé par la société ni capital ni intérêts, depuis décembre 1910. Cette question est soumise aux tribunaux.

Au 31 juillet 1913, restent encore arriérés les deux dividendes n° 2 et 3, cumulatifs sur actions privilégiées.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DOIT	
Frais de change	1.312 17
Frais généraux Paris	20.080 29
Frais légaux Paris	1.934 24
Agent responsable, Paris	783 35
Administrateurs	2.901 30
Impressions, publicité	3.660 89
Trust français	6.079 96
Impôts français	10.546 43
Frais généraux à Casper	3.919 56
Représentant à Dover (Delaware)	252 00
« Franchise Tax » en Amérique	275 00
Profits et pertes	73.977 63
Total	<u>125.722 83</u>
AVOIR	
Intérêts reçus	5.769 70
Dividendes reçus de la Wyoming Oil Fields C°	119.953 13
Total	<u>125.722 83</u>

Dans Casper même, les raffineries terminées aujourd'hui, c'est-à-dire en octobre 1913, réalisent, dans l'ensemble, une puissance de raffinage de 16 à 18.000 barils par 24 heures ; le tiers de cette quantité proviendra des puits de la Wyoming Oil Fields Company.

En outre, la Standard Oil Company d'Indiana a acheté, partie à la Franco-Petroleum Company et partie à la Midwest Oil Company, une quantité de fuel oil (résidus combustibles) pour exploiter un brevet qu'elle seule possède et qui lui permet de tirer du fuel oil une essence ou « motor spirit » déjà exploitée par elle dans d'autres parties des États-Unis ; comme conséquence de cet achat, la Standard Oil Company d'Indiana

élève, à l'heure actuelle, à Casper même, une puissante raffinerie qui viendra s'ajouter à celles que nous vous avons signalées.

Si nos renseignements sont exacts, Casper va se trouver bientôt, comme importance de production, la cinquième ou sixième ville des États-Unis productrice d'huile raffinée.

Notre contribution à la création de cette puissance économique est de nature à rendre les actionnaires de la Franco-Wyoming Oil Company extrêmement fiers, et si les plus anciens d'entre vous se rappellent que, pendant des années, des personnalités qui comptent à Paris dans le monde des affaires ont osé prétendre qu'il n'y avait pas d'huile dans le champ de Salt Creek, ceux qui ont vaillamment défendu notre entreprise doivent éprouver la légitime satisfaction d'assister à son essor.

En résumé, nous vous répétons non seulement que la vie industrielle de votre compagnie est complètement assurée, mais aussi que les bénéfices qui seront faits, dès le mois de novembre prochain, donnent à votre conseil la conviction de voir, dès l'année prochaine, votre capital rémunéré convenablement tout en fortifiant vos réserves et en assurant à votre trésorerie une large élasticité.

Un avenir plus important encore de la Wyoming Oil Fields Company et de la Natrona Pipe Line and Refinery Company ne dépend plus, dès lors, que des nouveaux marchés qui pourront être trouvés : pour nous-mêmes, l'accroissement de ces marchés ne fait aucun doute.

Le surplus de votre actif, en dehors des deux compagnies ci-dessus, ne représente aujourd'hui qu'une faible somme en regard de l'ensemble de votre capital ; il est encore prématuré d'en prévoir l'avenir. Cependant, nous aiderons dans la mesure qui nous incombe l'Enalpac Oil Gas Company à se développer jusqu'à complète connaissance de son champ pétrolifère.

MESSIEURS,

Il ne nous reste plus qu'à vous donner quelques explications sur les résolutions que nous aurons l'honneur de soumettre à vos délibérations à la fin de cette assemblée.

Par la première, nous vous demandons d'approuver et de ratifier les comptes qui vous sont présentés comportant la distribution du premier dividende aux actions de préférence.

Par la deuxième résolution, nous vous demandons l'autorisation d'amortir le compte « Frais généraux de premier établissement ou antérieurs à l'exploitation de nos filiales » (représentant D. 153.894 39), en deux ans, à dater du 1^{er} août 1913.

Dans une dernière résolution, nous vous prions de procéder à la nomination du conseil d'administration, conformément aux statuts. Vous remarquerez, Messieurs, avec satisfaction que nous présentons à vos suffrages comme nouvel administrateur, M. Gaillochet, ancien élève de l'École polytechnique, qui, déjà, en 1911, dans un voyage aux États-Unis, a eu la très claire et très nette vision de l'avenir réservé aux champs pétrolifères de Salt Creek. En dehors de ses relations financières, M. Gaillochet nous apporte sa profonde expérience industrielle et son précieux concours personnel. Vous vous associerez à nous pour accepter son entrée dans votre conseil.

Nous présentons, en conséquence, à vos suffrages : MM. Henry Foulon de Vault, A[natole] de Fontgalland, P. E. de Caplane, Eugène Fontaine, A. de Chazoulière, comte R. de Brouville, D. K. Ledebøer, C. M. A. de Ryck von der Graeht, James H. Wolcott, Henri Gaillochet.

Les trois résolutions proposées ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée.

Le Trust français des actions de la Franco Wyoming Oil Company vient d'encaisser le dividende afférent aux certificats au porteur et le mettre en paiement à partir du mardi 11 septembre 1917, à raison de 2 fr. 31175 net par action (coupon n° 10 des act. de préf., coupon n° 5 des art. ord.), à la Banque intermédiaire de Paris, 13, rue Lafayette.

Franco-Wyoming Oil Company
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1918)

Mise en paiement : sur les actions de préférence de 5 fr. 8852 pour les intérêts au 10 mars 1918, 2 fr. 3082 pour le sixième dividende, soit 8 fr. 3034 net de toutes charges, sur présentation du coupon n° 11. — Sur les actions ordinaires de 2 fr. 3082 net pour le sixième dividende, sur présentation du coupon n° 6 des nouveaux titres. Le paiement sera effectué à la Banque Intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette, Paris, à partir du 11 mars. Le montant du coupon a été établi au change du dollar.

RECHERCHES ET FORAGES
(*Le Journal des finances*, 25 juillet 1919)

La Franco-Wyoming a été également en vedette. L'ordinaire est passée de 97 à 135, et la préférence de 195 à 260. Le conseil aurait l'intention de rembourser les actions de préférence qui sont au nominal de 20 dollars, ce qui représenterait environ 140 francs aux cours actuels du change ; chaque action de préférence recevrait, en outre, conformément aux statuts, une action ordinaire.

D'autre part, on annonce que l'actif de la société sur le champ Salt Creek vient d'être vendu pour 12.300.000 dollars (espèces et titres), le dollar étant calculé au pair de 5 fr., sans tenir compte du change, ce qui représente 120 fr. par action, et plus de 150 fr. avec le change. En dehors d'un portefeuille important, la Wyoming conserve diverses participations dans des entreprises où les forages donnent de grosses espérances.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 981 :

Franco-Wyoming Oil Cy

Conseil d'administration : H. Foulon de Vaulx, de Brouville, Chopy, de Fontgalland, J.L. Wolcott, E. Fontaine, A. de Chazoulière, C.W. Burdick, H. Bondonneau, H. Bourée, A.C. Campbell, H. Gaillochet.

FRANCO-WYOMING
(*Le Journal des finances*, 3 septembre 1920)

La FRANCO-WYOMING, dont les actions ordinaires et de préférence sont cotées sur le marché en banque au comptant, les premières à 169, les secondes à 265, a eu des débuts difficiles ; toutefois, pendant la guerre, sa situation s'est transformée complètement et largement améliorée. Aujourd'hui, la société n'exploite plus directement ; son actif se compose de son portefeuille et de participations diverses.

[Participation dans Recherches et forages (Maroc, Tunisie)]

Sans tenir compte de ces dernières qui sont nombreuses et dans lesquelles des capitaux importants sont investis en valeurs telles que Enalgrea, Western States, [Recherches et forages](#), l'importance de la valeur de cet actif peut être approximativement déterminée en se basant seulement sur le portefeuille qui renferme : 1° 11.807 actions Midwert et 190.950 actions Salt Creek petroleum.

Dans les premiers mois de l'année, avant la baisse générale, ces titres avaient atteint respectivement, à New-York et Denver où ils sont cotés, 170 et 50 dollars. Le portefeuille vaudrait donc, au cours, 10.500.000 doll. environ ; l'entrée en ligne de comptes des participations compensant le fléchissement des deux titres ci-dessus en Bourse. Comme le capital de la FRANCO-WYOMING se compose de 50.000 actions de préférence de 20 doll. et de 45.000 actions ordinaires de 10 doll., il est facile de calculer, qu'une fois les premières remboursées, l'actif réparti entre tous les litres représenterait, pour chacun d'eux, une vingtaine de dollars, soit plus de 300 francs au taux actuel du change.

Ajoutons qu'une nouvelle combinaison va être réalisée, susceptible d'améliorer encore la situation de la société. L'entreprise américaine : la Franco Wyoming Association, dont la société française délient 20 % du capital, réduirait la valeur nominale de ses litres de 25 à 10 doll. en échangeant 1 titre et demi nouveau contre un ancien, mais en répartissant, en revanche, une action de 10 doll. de la Montain Producers Association qui a racheté 52 % du capital de la Wyoming Associated Oil.

Annuaire Desfossés, 1923, p. 1096 :

Franco-Wyoming Oil Cy

Conseil d'administration : H. Foulon de Vaultx, de Brouville, Chopy, de Fontgalland, J.L. Wolcott, A. de Chazoulière, C.W. Burdick, H. Bondonneau, A.C. Campbell, H. Gaillochet.

Qui êtes-vous ? 1924 :

FONTGALLAND (Anatole de), vice-président de la Société des Agriculteurs de France.

147, boulevard Saint-Germain, T. : Fleurus 10-11 ; et à Die (Drôme) ; et à Tullins (Isère).

Membre du conseil supérieur de l'Agriculture ; président de l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles, à Lyon ; administrateur de sociétés [[Franco-Wyoming Oil Cy](#), [Entreprise maritime et commerciale \(commerce de fruits exotiques\)](#), suite de la [Makanghia](#)].

Chevalier de la Légion d'honneur. Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand ; officier [du Nichan-Iftikhar](#) [[Tunisie](#)].

Né à Tullins (Isère), le 10 juillet 1850 [† Paris, décembre 1923].

Veuf. Deux fils [[Humbert et Pierre](#)].

Licencié en droit.

Œuvres : Fondateur-directeur de la revue *le Droit rural*.

Collect. : antiquités gallo-romaines ; médailles et livres.

Club : Cercle artistique et littéraire (Volney).

FOULON DE VAULX (*Henri-Louis-Joseph-André*), Pseudonyme : Henri Provins, industriel ; président de la Société Gaz et Eaux*.

95, rue de Lille ; T. Fleurus 07-05 ; et à Noyon (Oise).

Chevalier de la Légion d'honneur. [Commandeur du Nichan-Iftikhar](#) ; Officier de la Couronne d'Italie, etc.

Vice-président de la Compagnie générale française et continentale d'éclairage par le gaz [[dite « Gaz continental »](#)] ; président des Sociétés du Gaz d'Amiens, [de Namur](#) ; de

la Société dijonnaise d'électricité ; vice-président de la Compagnie pour la Fabrication des Compteurs et Matériel d'usines à gaz* et de la [Société des Sels gemmes et houillères de la Russie méridionale](#). [président de la Société de Moteurs à gaz et d'Industrie automobile (marques Otto) et de la Franco-Wyoming Oil Cy, [administrateur de l'Électricité du Sénégal \(1922-1929\)](#)].

Né à Anvers, le 14 janvier 1844 [† mi 1929].

Marié à M^{lle} Alice de Vault [† mars 1926]. Un fils : André Foulon de Vault [poète].

Distr. : critique historique.

Collect. : tableaux et œuvres d'art.

Clubs : Cercle artistique et littéraire (Volney).

AVIS AUX ACTIONNAIRES
DE LA
FRANCO WYOMING OIL C°
(*Le Gaulois*, 9 et 10 novembre 1924)

Un groupement de porteurs désirant changer la politique de la Société explique ses raisons dans une circulaire qui peut être demandée à la Banque Intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette.

Franco-Wyoming Oil C°
(*La Journée industrielle*, 14 novembre 1924)

Une assemblée officieuse, tenue hier, sous la présidence de M. Chopy, a entendu la communication du conseil d'administration relative aux incidents survenus à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires qui devait se tenir le 25 octobre, à Cheyenne (Wyoming, États-Unis).

Après avoir rappelé les conditions dans lesquelles a été constitué le Trust Français de la Franco-Wyoming C°, le conseil expose que, récemment, un groupe étranger à l'administration de la Franco-Wyoming a pu prendre la majorité dans l'assemblée, contrairement aux statuts, d'ailleurs. Le groupe étranger en question, dirigé par M. de Caplane, est entré, d'autre part, en relations étroites avec un groupe américain qui procédait à des achats importants d'actions sur le marché, afin de prendre le contrôle de la ; compagnie.

Le président a rappelé les mesures prises dans le but d'empêcher la tenue de l'assemblée du 8 novembre, afin que les actionnaires fussent mis au courant de la situation.

Le groupe étranger est partisan d'une politique plus active, et reproche au conseil actuel d'être trop conservateur.

Le conseil actuel, en raison des résultats qu'il a obtenus jusqu'ici, estime prudent de continuer sa politique passée.

L'assemblée, qui n'avait pour objet que de mettre les actionnaires au courant de cette situation, n'a pris, naturellement, en raison de son caractère officieux, aucune décision.

LUTTE D'INFLUENCES
FRANCO-WYOMING

(Le Journal des finances, 21 novembre 1924)

Les actionnaires de cette société étaient convoqués en « assemblée officieuse pour le 13 décembre ». Cette réunion eu lieu ; elle n'était pas appelée à prendre des décisions quelconque ; elle n'avait pour but que d'entendre l'exposé par leurs représentants les plus qualifiés des deux groupes qui cherchent l'un à conserver, l'autre à prendre le contrôle de la gestion sociale. Il est assez rare qu'une lutte, surtout de cette nature, se déroule en public: Généralement, chacun travaille dans l'ombre et s'efforce de recruter, en silence, des partisans. La diplomatie sur la place publique n'est pas estimée dans les milieux financiers. Hâtons-nous d'ajouter que si, pour une fois, cette règle n'est pas observée, il n'en résulte pas que les actionnaires soient, en mesure de prendre partie en complète connaissance de cause pour l'un ou l'autre des partis qui se sont affrontés, très correctement d'ailleurs, devant eux.

Ces deux partis sont l'un celui du conseil actuel avec lequel la Banque Chopy [et Gaillochet] a partie liée, l'autre le groupe [Pierre-Eugène de] Caplane, — ancien administrateur — et qui comprend, en dehors d'un certain nombre d'actionnaires français, des porteurs américains au nombre desquels on compte la Standard Oil.

*
* *

Nous ne pouvons reprendre ici l'historique détaillée de la Franco-Wyoming. On se souviendra seulement qu'après de nombreuses difficultés, la société, dont le sort avait pu paraître à certaines époques définitivement compromis, est arrivée, aujourd'hui à un état de prospérité réelle. Ce n'est pas, du reste, une entreprise exploitante, mais une « holding Cy » ; c'est-à-dire qu'elle se borne à gérer un portefeuille qui se compose, d'après les derniers renseignements publiés, des titres suivants inventoriés pour la valeur indiquée :

Titres	Valeur d'inventaire (en \$ U.S.)
286.427 Act. Salt Creek Producer Asso.	3.125.753
242.157 Act. Mountain Producers Asso.	2.619.513
47,232 Act. Standard. Oil of Indiana	1.031.236
822.627 Act. Western States Oil and Land Cy	612.637
10.000 Act. Mutual Oil	62.500
17-.918 Act. 9/10 ^e act. Enalpac Oil	44.907
450.000 Act. Oregon Basing Oil and G	35.000
Intérêts à Bakou	79.095
Divers	14.457
Total	7.625.049

La Salt Creek, le Mountain, la Mutual et le Standard Oil rémunèrent régulièrement leur capital ; les autres, sociétés, à l'exception de la Western States, dont la production varie autour de 45.000 barils, par mois mais qui n'a pas encore payé de coupons, ne sont pas arrivées encore à la période productive. Pour l'exercice clos le 31 juillet 1923, ce portefeuille a donné un revenu total de 730.965 \$ contre 590.936 \$ en 1921-22. Il

s'y est ajoutée 169.278 \$ des bénéfices de ventes sur titres ; le profit total a été ainsi de 900.242 \$ contre 607.822 \$ précédemment. Déduction faite de toutes charges, le bénéfice net est ressorti à 583.643 \$ contre 445.539 précédemment.

Pour l'exercice clos le 31 juillet 1924, dont les comptes n'ont pas été publiés jusqu'ici, le bénéfice net est estimé 979.000 \$. Toutefois, on ne possède aucun autre détail.

Depuis 1921-22 les actions de préférence de la Franco-Wyoming ont reçu régulièrement un dividende annuel total de 1 \$. Notons enfin que le fonds social de 5.500.000 \$ était représenté primitivement par 50.000 actions de préférence de 20\$ et 450.000 actions ordinaires de 10 \$. Depuis le mois de mars, les porteurs d'actions de préférence peuvent échanger leurs titres contre des actions, ordinaires à raison de deux actions ordinaires contre une de préférence, plus un bonus de 1 \$ brut (par action de préférence échangée).

La Société dispose d'ailleurs, statutairement du droit de rembourser, à tout moment, sous préavis de deux mois, ses actions de préférence par le versement- d'une somme de 20 \$ espèces (montant nominal) et la remise d'une action ordinaire pour chaque titre remboursé.

Enfin, point essentiel pour éclairer les événements qui se déroulent aujourd'hui, les titres de la Franco-Wyoming qui circulent en France ne sont pas effectivement ceux de la société.

Celle-ci, constituée sous la loi américaine qui ne reconnaît pas le titre au porteur, a dû user d'un organisme interposé pour pouvoir émettre ses actions en France sous la forme au porteur. On a donc constitué une petite société dite « Trust français de la Franco Wyoming Cy », au capital de 100.000 fr. en 1.000 actions de 100 fr.

Cette société a reçu les actions nominatives de la Franco-Wyoming et a émis les titres aux porteurs qui circulent actuellement en France.

L'existence de cet organisme étant assez peu connue, les actions qu'il a eues portaient la signature de deux administrateurs de la Franco-Wyoming Oil Cy. Cependant, son existence revêt une importance considérable au point de vue de la gestion de la Franco-Wyoming et ceci en raison de l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. À l'annonce de chaque assemblée de la Franco-Wyoming, les détenteurs de titres français les déposent et il leur est remis un pouvoir pour assister et voter à la réunion ; toutefois, le trust s'attribue le droit de voter de plein droit et, naturellement, dans le sens où il lui plaît, pour tous les titres non déposés, par négligence ou approbation tacite des actes du conseil.

Comme les assemblées se tiennent, à Cheyenne, dans le Wyoming, la plupart des porteurs français ne se soucient pas de déposer leurs titres ou remettent leurs pouvoirs au Trust qui a ainsi la majorité dans la conduite de l'affaire.

Il est facile, dès lors, de concevoir que le groupe qui s'assure la majorité dans le Trust, au capital insignifiant de 100.000 francs, détient implicitement le pouvoir de conduire les opérations de la Franco-Wyoming et ce, sans avoir besoin, théoriquement, et en fait aussi dans une large mesure, de détenir une majorité d'actions de celle-ci.

C'est ce qui s'est produit. À la mort de M. de Fontgalland [décembre 1923], ancien vice-président de la Franco-Wyoming et président du Trust, un groupe dissident conduit par M. [Pierre-Eugène] de Caplane, profitant de la négligence regrettable des autres actionnaires du Trust, a racheté par préemption, statutairement prévue, pourtant, les actions du Trust tombant dans la circulation et s'est assuré la majorité du Trust, libre, ainsi, d'imposer ses volontés à l'assemblée convoquée à Cheyenne pour le 7 octobre et pour laquelle les publications légales n'ont eu lieu en France que le 8 octobre, ce qui mettait les porteurs français dans l'impossibilité d'user de leurs droits.

Le conseil de la Franco-Wyoming a obtenu que cette assemblée soit ajournée ; elle doit avoir lieu le 29 novembre.

La réunion officieuse du 13 novembre avait pour but de mettre les porteurs français au couvrant de ces incidents, de manière à ce qu'après avoir obtenu leurs pouvoirs du Trust, dans les conditions que nous avons dites, ils puissent les déléguer, soit en *[sic : aux]* représentants du groupe du conseil actuel, soit les laisser au Trust, dirigé désormais par le représentant du parti dissident. Et il faut, insister sur ce détail qu'éviter de déposer ses titres équivalait à se ranger du côté de ce dernier.

Quelles sont, maintenant, les divergences qui séparent les deux groupes ? Elles peuvent se résumer ainsi. Le groupe Caplane reproche à l'administration actuelle, d'une part, d'être trop parcimonieuse à l'égard des actionnaires, et, d'autre part, de ne pas montrer assez d'initiative pour l'avenir. Ces reproches se basent sur ce fait qu'aux cours actuellement cotés dans les Bourses américaines par les titres de filiales, la valeur du portefeuille — inventoriée, on l'a vu, 7.625.000 de \$ — dépasse 15 millions 1/2, et que la Société ne distribue, qu'à peine la moitié des revenus, constituant des réserves considérables, sans utilité pour une affaire de portefeuille, et qui peuvent être éventuellement absorbées, un jour, en partie par des taxes fiscales. En conséquence, on propose de réaliser la moitié du portefeuille, ce qui permettrait de distribuer 300 francs environ à chaque action, et de rester intéresser dans le champ de Salt Creek ou de remplacer les participations relevant de celui-ci par d'autres. Pour mener, ce programme à bien, le groupe Caplane demande que les porteurs lui accordent les pouvoirs qui lui permettraient de prendre la majorité à la prochaine assemblée de Cheyenne.

À ces arguments, l'administration actuelle réplique que sa politique conservatrice a mené la société au degré de prospérité où elle est maintenant ; qu'à plusieurs reprises, les disponibilités dont disposait la société ne lui ont pas été inutiles pour développer ses participations dans le champ de Salt Creek, que celui-ci est, du reste, loin d'être épuisé, comme le prouve dans le courant de septembre, le jaillissement d'une troisième couche, et qu'il n'était pas utile, sans cesser de songer pour cela à étendre les participations, d'aller courir imprudemment les aventures.

Il est assurément assez difficile de se prononcer entre ces deux thèses ; elles aboutissent évidemment à affirmer la valeur intrinsèque de la Franco-Wyoming ; mais tandis que l'on appelle d'un côté les actionnaires à s'en partager immédiatement une fraction, en consacrant l'autre à des entreprises plus ou moins hardies et incertaines, on le convie de l'autre à continuer à en jouir paisiblement dans le temps. Le problème se complique de cette circonstance qu'une amélioration possible de la situation de l'industrie du pétrole, pourrait faire regretter la réalisation immédiate d'une partie de l'actif, tandis qu'au point de vue des porteurs français une baisse du dollar, dans l'avenir, ne serait pas sans leur donner quelque amertume de n'avoir pas su transformer en francs, au moment opportun, leur avoir américain. Mais ce dernier risque ne paraît pas très immédiat.

On voit combien il est difficile de se former une opinion. Cependant, une chose nous paraît mériter réflexion. La présence de la Standard Oil et de nombreux actionnaires américains peut avoir sa signification, et il aurait été utile, aux représentants de Caplane, pour couronner leurs explications de faire connaître quelles parties du portefeuille, ils prévoyaient réaliser tout d'abord et si, d'aventure, des acheteurs ne s'étaient pas déjà manifestés pour reprendre les participations Salt Creek, dont, sous sa nouvelle gestion — si cette question doit changer — ne voudrait plus la Franco-Wyoming.

Franco-Wyoming Oil Company
9, boulevard de la Madeleine, Paris

ASSEMBLÉE OFFICIEUSE DES ACTIONNAIRES

tenue à, Paris, le 13 novembre 1924.

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 novembre 1924)

LA DISCUSSION

M. le président [Foulon de Vault]. — Vous venez d'entendre le rapport du conseil d'administration et la note adjacente. Nous sommes maintenant à la disposition de l'assemblée pour donner la parole à ceux des actionnaires qui voudront bien nous la demander. Mais avant de leur donner la parole, je crois de mon devoir de vous rappeler que nous appartenons tous ici à une même famille, à une même famille commerciale et industrielle qui, jusqu'ici, a été complètement unie, et que c'est son union qui a permis à notre Compagnie de fructifier dans les conditions où elle a fructifié. En donnant la parole à ceux qui voudront bien nous la demander, je demanderai que se maintienne dans la discussion le bon ton, et, permettez-moi de l'ajouter, l'aménité la plus grande. (Applaudissements.)

M. de Caplane demande la parole : je la lui donne avec le plus grand empressement.

M. de Caplane. — Et je la prends avec assez d'émotion, messieurs, parce que j'ai toujours eu, j'ai encore et j'aurai certainement pour ces messieurs la plus grande amitié et le plus grand respect.

Je m'excuse aussi de l'imperfection de mes explications, car je n'ai pas l'habitude de prendre la parole en public, et cela rend ma tâche assez difficile.

Ces messieurs vous ont exposé la situation de notre Compagnie : elle est aussi belle qu'ils l'ont dit, mais je ne crois pas que c'est grâce à leurs efforts que, depuis que j'ai quitté cette corporation, elle a grandi jusqu'au point où elle est aujourd'hui. Elle est exactement dans la situation où elle se trouvait le 2 juillet 1919 lorsque nous fîmes la consolidation des filiales actuelles. Depuis cette époque, nous avons eu la preuve que la politique que j'avais préconisée et que ces messieurs, du reste, avaient appuyée, avait produit les effets que vous connaissez aujourd'hui. Les effets font que nous possédons aujourd'hui 15 millions de dollars et que nous, actionnaires, nous ne jouissons, ni comme dividende, ni comme capital, de la représentation d'un actif considérable. Les actionnaires retiendront le reproche que j'adresse à ces messieurs et que je prie d'excuser : c'est que cet actif n'est connu d'aucun de vous. Et par les lettres que reçoivent certains d'entre vous lorsqu'ils demandent des avis au conseil d'administration, ils reçoivent toujours des notes rafraîchissantes. On leur dit : J'ai tant de stocks, j'ai tant de puits, etc. On leur dit tout, excepté que votre Compagnie grandit d'une telle façon qu'il est temps de savoir aujourd'hui si nous devons en profiter pour continuer à accumuler les bénéfices que nous avons faits de telle façon qu'un jour, nos fils ou nos petits-fils en recueilleront les profits.

Je m'excuse, messieurs, si ce que je vais dire peut gêner certains d'entre vous, mais il est certain que l'esprit que vous apportez à notre gestion, esprit trop sage, fait que lorsque nous sommes obligés de vendre des actions, nous les vendons pour trente, quarante ou cinquante pour cent du prix qu'elles valent réellement.

Il est vrai que j'ai réuni de nombreux amis autour de moi, et non pas seulement des Américains, vous avez tort en cela, mais beaucoup de Français, et je crois que j'aurai cent ou cent cinquante pouvoirs qui viendront, à l'assemblée du 29 novembre, soutenir la thèse que je vais soutenir ici.

Je suis allé chercher, dites-vous, des appuis américains. Quels appuis américains sommes-nous allés chercher ? Nous sommes allés chercher ceux qui nous ont toujours aidés à constituer cette Compagnie et à en faire ce qu'elle est aujourd'hui. Qui sont-ils ? Vos amis et nos amis. Votre politique a fait que, pendant de nombreux mois, mes amis ont pu acheter à douze ou treize dollars des actions qui en valaient effectivement vingt ou vingt-deux. Il s'agit de savoir, messieurs, si cette politique continuera ; il s'agit de savoir si nous allons exploiter cette corporation en prenant des intérêts ailleurs ; il s'agit

de savoir si nous allons prendre une part de nos réserves pour nous les distribuer. et c'est à cette dernière tâche que mes amis et moi sommes attachés. Pourquoi ? C'est qu'en réalité, quelle que soit la prospérité de vos filiales, vous ne jouirez jamais personnellement, vous, de cette prospérité. Pourquoi ? Ce n'est pas qu'une telle situation soit le fait de ces messieurs, mais c'est qu'entre ces filiales américaines et notre compagnie se dresse un fisc énorme, qui vous prend 25 et 30 % de vos profits. Par conséquent, étant donné la différence des taux d'argent entre l'Amérique et la France, il est certain que votre portefeuille ne vaudra jamais pour vous que 60 ou 65 % de sa valeur réelle (je parle des cours cotés sur le marché de Paris).

Eh bien, j'ai proposé, et je vous demande de me suivre en cela, que nous jouions un jour sur le velours. Que veux-je dire ? Je crois que si nous vendions une partie de notre portefeuille, nous pourrions obtenir aujourd'hui d'une part 300 francs net par action, et conserver d'autre part à peu près trois cents autres francs pour jouer le champ de Salt Creek.

Le champ de Salt Creek n'est pas éternel, messieurs. J'étais là-bas avec mes fils au mois d'août et au mois de septembre ; je visitais notre champ, le champ que j'avais connu avec quelques puits, quelques puits riches, puits magnifiques et qui se payaient en trois ou quatre jours de production. Et j'étais réellement très triste. Là où il n'y avait que quelques puits lorsque nous avons commencé cette affaire, mille puits étaient établis, et au lieu d'une production de quinze cents, deux mille et jusqu'à trois et quatre mille barils par journée, nous arrivions à une moyenne de 99 barils par puits. Je voyais que notre affaire n'était plus la grande affaire que nous pouvions rêver, mais que c'était aujourd'hui purement et simplement une affaire industrielle dans laquelle il ne s'agissait plus que d'économiser quatre, cinq, six ou sept cents. Et je pensais à tous mes amis de France, à tous ceux qui m'avaient fait confiance pendant de nombreuses années et qui m'avaient soutenu. Et je me disais : Tout de même, il faut faire autre chose que de rester ainsi, avec tous nos œufs dans le même panier.

Je dois cependant, pour être juste, corriger un peu cette impression. Ceci se passait fin août, et je dois dire qu'en passant à NewYork le 14 septembre, une dépêche m'indiquait qu'effectivement, on avait trouvé la troisième nappe, fait qui s'est immédiatement manifesté en agissant sur les cours des titres de vos filiales, de telle façon que c'est un chiffre de 15 millions de dollars à peu près qui représente la valeur de cette troisième couche.

Avons-nous tort de chercher dans ce cas à retirer la moitié de notre actif et à vous le distribuer, de telle façon que ceux d'entre vous qui veulent des dollars les auront, et que ceux qui veulent rester intéressés dans cet actif pourront le faire en achetant une action Salt Creek Producer ou Mountain Producer qui! s'agit de vendre ? Voilà le problème.

Nous ne sommes plus aux temps de 1912, 1913, 1914 ; l'argent vaut très cher aujourd'hui et c'est pourquoi je vous fais cette proposition.

On m'a accusé d'avoir des amis étrangers d'avoir des amis américains. Mais pour l'amour de Dieu, où serions-nous si nous n'avions pas eu d'amis américains . Est-ce que vous croyez, travaillant en Amérique, que vous pouvez y travailler purement et simplement avec des Français ? Comment auriez-vous fait ? C'est parce que nous avons lutté contre eux, c'est vrai, au moment où ils essayaient d'avoir des droits sur notre propre terrain, que nous avons fait cette association à laquelle sont dues la Salt Creek Producer, la Mountain Producer, etc. Effectivement, ces gens sont venus à nous. Quelques-uns d'entre eux ont acheté des titres, mais pourquoi ont-ils acheté des titres ? Parce que vous ne saviez pas ce qu'ils valaient, parce que vous ne pouviez pas savoir ce qu'ils valaient, parce que votre conseil, si sage, ne vous disait pas ce qu'ils valaient.

En effet, votre bilan n'est pas exact. On vous montre le bilan avec tant de capital, avec telle réserve due à l'ancienne diminution des actions, mais ce n'est pas tout à fait cela qu'il vous faut. Vous avez besoin de savoir ce que vous possédez. Et comment ? Simplement avec les cours de Bourse ? Non.

Le conseil m'objectera immédiatement que les actions de la Salt Creek peuvent monter, baisser, que leurs fluctuations se refléteront dans de nouveaux bilans. Mais vos propres filiales sont administrées d'une façon sévère, par des Américains qui y montrent comment ils savent administrer une affaire. Et ces messieurs savent qu'en étant leur associé, on gagne presque toujours. Ces filiales produisent des bilans et ces bilans montrent des réserves ; ces bilans sont faits par les plus grands comptables, d'Amérique, et vous y apercevez ce que valent vos filiales, d'après une exacte comptabilité. Par conséquent, un bon bilan devrait vous faire ressortir la valeur de la Salt Creek Producer, la valeur de la Mountain Producer, et il en résulterait une réserve dont vous feriez ce que vous voudriez.

Est-ce que ce que je dis est important ? Certainement beaucoup. Vous ne savez peut-être pas, mais ces messieurs savent certainement, qu'en Amérique, dans la crainte du fisc, toutes les grandes Compagnies qui avaient des réserves accumulées, se montant quelquefois à un montant plusieurs fois supérieur à celui de leur capital primitif, ont, ou distribué ces réserves sous forme de bonus, ou augmenté leur capital en distribuant des actions nouvelles. Pourquoi ? C'est qu'il y a toujours, pendant au Congrès américain, une loi qui vise ces réserves.

De tout ce qui précède, il semble résulter qu'il faut ici une politique beaucoup plus active que la politique actuelle. La politique de ces messieurs est sage, extrêmement sage, et personne ne peut mettre en doute la façon, dont ils défendent vos intérêts. Cela est absolument certain, mais cela n'est pas tout à fait suffisant. Quand on possède 20 % de la Mountain Producer, 20 % de la Salt Creek Producer, il faut veiller sur ces affaires.

On a parlé tout à l'heure des investissements que nous avons faits dans diverses entreprises, dont l'une a coûté 600.000 dollars. C'est vrai mais qu'est-ce que vous avez fait pour défendre ces 600.000 dollars ? Vous aviez là-bas un homme, je le connais, c'était notre ancien comptable ; il est prudent ; il est d'une grande valeur, ce n'est pas discutable. Mais chaque fois que je vais en Amérique pour mes propres affaires, on me demande : Qu'est ce que vous faites, qu'est-ce que fait la Franco-Wyoming dans telle circonstance, etc. Et il s'agit de choses qui seraient absolument indispensables.

Messieurs, je ne sais pas si je dois conclure immédiatement, mais je crois cependant pouvoir le faire. J'ai réuni à peu près 150.000 actions. J'ai réuni ces actions dans le but de distribuer aux actionnaires, quand les circonstances le permettront, une répartition représentant à peu près le capital actuel. De cette façon, la moitié de nos risques du champ de Salt Creek — car il y a des risques, ne vous leurrez pas sur ce point — sera sauvée. Avec le reste, nous attendrons, pour voir le développement des cours de Bourse, si vous voulez bien. Je crois que cette politique donnera à tous nos actionnaires les plus grandes satisfactions. Ces messieurs sont à peu près fixés, je crois, sur ce que nous voulons faire. Mes associés sont, vous n'en doutez pas, des hommes parfaitement honorables et parfaitement compétents. Si vous croyez que vous devez venir avec nous, je vous demande de nous apporter votre vote, 13, rue Lafayette. (Applaudissements.)

M. Pierre Thibaud. — Messieurs, avant de prendre ici la parole, je dois vous expliquer quel est le but que je poursuis. Je réponds au désir de nombreux actionnaires qui, par suite de mon intervention d'autrefois dans le Franco-Wyoming, se sont intéressés à cette affaire et l'ont suivie dès la première heure. Beaucoup d'entre vous, parmi ceux qui sont ici présents et à qui j'ai serré la main en entrant, savent le rôle que j'ai joué autrefois dans cette affaire, mais comme certains d'entre vous ne le connaissent pas entièrement — ce sont les nouveaux venus —, je vais vous l'expliquer en quelques mots. Vous comprendrez ensuite pourquoi j'ai le droit et le devoir d'exprimer mon opinion. Ce sera peut-être un peu difficile, mais je tâcherai tout de même de l'exprimer d'une façon aussi juste que possible.

Il y a vingt ans environ que je connais M. Foulon de Vault, votre président, dont l'honorabilité est indiscutable, et je puis en dire autant de tous les membres de votre

conseil, avec qui je n'ai eu que les meilleures relations, car ils sont pour moi des parents et des amis de tout temps. Un jour, Il y a longtemps de cela, je reçus dans mon bureau la visite d'un éminent ingénieur français, de mes parents, qui me dit : « Il y a une affaire de pétrole qui s'appelle la Franco-Wyoming et qui gît dans la boue. Cette affaire est une affaire splendide : je suis sûr de la richesse du champ par des rapports absolument techniques et dont la véracité est certaine. Je vous en prie, allez donc trouver M Foulon de Vault et tâchez de donner à cette affaire un coup d'épaule. »

Je vis M. Foulon de Vault, que je connaissais déjà par d'autres de mes amis, qui m'avaient déjà sollicité de m'occuper de cette affaire. D'accord avec lui, je cherchai dans Paris une banque qui voulut bien compromettre son nom dans une affaire alors complètement discréditée. J'avais précédemment collaboré pour des raisons qui n'ont rien à voir ici, à la création d'une petite banque, rue Lafayette, qui s'appelait la « Banque intermédiaire de Paris », à la tête de laquelle se trouvaient des hommes parfaitement honorables. Je leur dis : Qu'allez-vous faire ? Des affaires ? C'est bien difficile, bien aléatoire. Risquez donc une partie magnifique. Prenez dans la boue une affaire dont je vous garantis, sur le témoignage de gens tout à fait qualifiés, la valeur d'avenir. Tâchez de faire sortir du sol le pétrole qui y est. Si vous y arrivez, c'est la fortune, et une fortune que vous ne soupçonnez pas. Je les convainquis, comme j'étais convaincu moi-même, et la Banque Intermédiaire de Paris fit un premier capital de 2.500 francs.

Malheureusement, les premiers essais, par suite de l'incompétence de certaines personnes qui s'en occupaient alors, ne furent pas ce que nous pouvions attendre. Je dus alors, de mes capitaux personnels, sauver l'affaire, et apporter mon concours pour deux millions et demi nouveaux, pour trouver de l'argent frais. À ce moment-là, l'affaire était complètement perdue, car je vous garantis qu'alors, il n'y avait pas un seul droit de propriété valable, et c'est seulement sur la valeur d'un homme qui s'appelle M. de Caplane, qui est ici présent, que j'ai couru le risque, pour mes amis et moi, de continuer à aller de l'avant. (Applaudissements.)

Ceci vous explique bien ce que je suis, car si l'affaire existe, c'est à moi qu'elle le doit. (Nouveaux applaudissements) et, personne dans le conseil ne pourra le contester car à ce moment-là, j'étais seul à la soutenir.

Je vais plus loin, Messieurs. Quand une campagne abominable fut dirigée contre le conseil, j'eus, par mes relations avec une grande agence que vous connaissez tous, dont j'étais à ce moment l'associé, la bonne fortune de faire mettre la presque unanimité de la presse française à la disposition du Wyoming. Je l'ai fait, et quand un jour, à la suite d'une attaque violente, formidable, dont le conseil était l'objet, qui même obligea des administrateurs à se déplacer à certains moments jusqu'au Palais de Justice, je dus mettre ma tête en jeu auprès du président de la presse française, qui m'appela dans son bureau et me déclara : « Cette affaire est une escroquerie et je vous défends d'en dire un mot dans notre presse. » Je répondis : « Les administrateurs sont mes amis ; ce sont, d'honnêtes gens ; l'affaire est bonne, j'en répons, et j'en donne ma tête à couper. » Grâce à cet incident, dont le président actuel de l' « Agence Havas » peut être le témoin, l'affaire fut sauvée.

Par conséquent, messieurs, mon rôle était fini ; je suis rentré dans l'ombre. M. de Caplane a pris l'affaire en mains et c'est lui qui est allé en Amérique, lui seul, ou à peu près, car j'estime que les voyages faits par les autres administrateurs ne comptent pas auprès du travail acharné auquel cet homme s'est livré pendant dix ans. Et en rendant au conseil le témoignage d'estime complète que j'ai pour tous ses membres, je dois pour ma part rendre hommage à la vérité en déclarant que c'est cet homme qui a fait l'affaire du Wyoming et qui, de rien, en a fait une affaire qui vaut 250 millions.

Une voix. — C'est exact.

M. Pierre Thibaud. — Ceci, Messieurs, est la vérité telle que je la vois et telle que j'ai l'habitude de la dire.

Et maintenant que devons-nous faire ? Il y a un conflit, conflit relativement amical et en tout cas très courtois, entre votre conseil actuel et M. de Caplane et un certain nombre d'actionnaires, dont je suis, non pas tant en mon nom personnel qu'au nom de tous mes amis qui m'ont toujours suivi dans cette affaire. J'ai à prendre un parti, j'ai à donner une opinion. C'est difficile, je l'avoue, car dans les deux partis, il y a des raisons pour et des raisons contre. Cependant, j'ai toujours eu l'habitude d'être un homme audacieux, et je m'en suis bien trouvé généralement. Aujourd'hui, d'accord avec M. de Caplane, je crois qu'il y a à faire dans la Franco-Wyoming une part de réalisation et une part de continuation. D'après les renseignements qui m'ont été fournis, les Américains qui viendraient avec nous si le conseil d'administration était modifié — non pas dans son entier, car mon intention n'est pas le moins du monde de demander à ces messieurs de se retirer tous, mais simplement de faire une place à un certain nombre d'administrateurs nouveaux capables d'apporter un concours puissant — ces gens sont ceux-là mêmes, M. de Caplane vous la dit tout à l'heure, qui ont contribué à l'origine, grâce à l'amitié qui existait entre M. de Caplane et eux, entre le conseil et eux, à faire de votre affaire ce qu'elle est aujourd'hui. Pourquoi, si ces Messieurs ont aujourd'hui de nouvelles participations intéressantes à vous donner dans les affaires qu'ils dirigent, dans d'autres champs nouveaux — et tous les jours on en découvre de nouveaux — pourquoi, sur nos bénéfiques, ne pas courir un risque pour la continuité de cette affaire qui, en somme, ne demande qu'à vivre ?

Messieurs, voici mon opinion. Je vous ai dit les raisons que j'avais d'avoir quelque confiance dans une affaire que j'ai contribué à créer. À vous de décider maintenant et de suivre l'un ou l'autre. (Applaudissements)

Un actionnaire. — Messieurs, je regrette d'être obligé d'intervenir ici, ce que je ne comptais pas faire, je vous assure. J'ai été aussi mêlé à cette affaire, et comme j'ai autant d'amitié pour M. de Caplane que pour M. Choppy, mon rôle dans ce débat est extrêmement difficile. Cependant, l'intervention que vient de faire mon ami M. Thibaud me décide à vous dire qu'il est allé peut-être un peu loin. Il est parfaitement exact que la France, et elle l'a toujours reconnu, doit beaucoup à M. de Caplane et vous pouvez être sûrs que, moi tout le premier, je lui ai toujours rendu hommage. Mais il ne faut tout de même pas oublier que jamais un seul homme n'a assuré la réussite d'une affaire. Pendant que M. de Caplane était aux États-Unis et y travaillait comme un chien, je le reconnais, ce n'était tout de même pas M. de Caplane qui faisait vivre la société en lui procurant des ressources ! C'était nous qui le faisons à Paris.

Si vous aviez dû donner votre signature, je vous assure qu'à l'époque où vous avez laissé l'affaire, quand c'est nous qui sommes intervenus à ce moment-là, nous avons pris l'affaire comme vous l'avez dit, à une époque où il n'y avait plus rien. Si je me souviens exactement, je crois qu'il restait 7.500 francs en caisse, et vous n'aviez plus de terrains, vous n'aviez plus rien. C'est à ce moment-là que, grâce aux négociations que j'avais engagées avec la Petroleum Mastschappij, le Salt Creek vous a été apporté. Et si nous allons plus loin, votre réputation était telle que lorsque j'ai voulu amener cette affaire à la Franco Wyoming, mon ami Choppy m'a dit : « Non. il ne faut pas entrer dans cette voie. » C'est vous dire à quel point nous en étions. Mais une fois que nous avons eu, par la Petroleum Mastschappij, le Salt Creek, que vous connaissez mieux que quiconque, ce n'a pas été fini, car il y a eu à lutter contre tous les groupes américains avec lesquels vous avez fait alliance par la suite. Si la Compagnie est aujourd'hui debout, si elle vit, c'est grâce aussi à l'effort formidable qu'a donné M. Choppy. S'il n'avait pas été apporté des millions à votre affaire, un homme, même doué du plus gigantesque génie, n'aurait rien pu faire.

Je peux dire que M. de Caplane s'est donné un mal fou aux États-Unis pour tenir tête à la bande de requins qui voulait vous prendre vos terrains. Je me souviens du câble où M. de Caplane indiquait qu'il avait un besoin de fonds immédiat pour construire son pipeline et, dans la nuit même, avant que les Américains fussent réveillés, j'avais

obtenu de la maison Lazard Frères un câble qui garantissait le crédit de votre Compagnie. Pour la seule fois de ma vie, j'avais donné ma signature.

Il faut donc donner à chacun ce qui lui est dû, et je dis qu'on n'a pas le droit de retirer sa confiance à un conseil comme celui qui est ici.

Les heures, messieurs, ont été trop cruelles. Aucun de vous n'a su par où nous avons passé.

Il faut toujours, messieurs, rendre à César ce qui appartient à César. Cette affaire a réussi parce que nous avons tous été unis, et si l'un ou l'autre avait flanché, quel que fût le génie de l'un ou l'autre, il n'aurait jamais réussi.

Un actionnaire. — Il faut rester unis.

Le même actionnaire. — M. Choppy aurait pu vous apporter des millions ; si M. de Caplane n'avait pas été aux États-Unis, cela n'aurait servi à rien.

Une voix. — Si tout le monde n'avait pas été confiant, l'affaire serait tombée.

Le même actionnaire. — Le programme exposé par M. de Caplane était à peu près, je crois pouvoir le dire, bien que je n'aie été mis que très vaguement au courant de la situation, qu'on se lance dans de nouvelles entreprises. Or, quand on est tombé une fois dans la rivière, il ne faut pas y retourner. D'un autre côté, si vous estimez que les cours actuels nous permettent de faire une liquidation intéressante, je crois que le conseil ici présent n'y est pas du tout opposé. Il est certain que vous avez à choisir le moment opportun pour tirer de votre affaire le maximum. Mais faut-il courir un nouveau risque ? Messieurs, vous ne connaissez pas les affaires d'huile. Je suis administrateur de la « Standard franco-américaine ». Je sais ce que c'est. (Applaudissements.)

M. Pierre Thibaud. — J'ai des excuses à faire à l'orateur. Quand j'ai parlé tout à l'heure des efforts faits par les uns et par les autres, j'ai complètement oublié certains concours, parce que je me suis occupé seulement des questions américaines, de ce qui se passait sur le champ. Mais je m'empresse de leur rendre hommage.

M. le comte de Férol ¹¹. — Je crois que vous vous êtes couverts de fleurs, aussi bien le conseil, que la partie adverse, et que vous n'êtes pas loin de pouvoir vous entendre. Je crois donc qu'il vaudrait mieux, comme l'union fait la force, que vous arriviez à que entente, et je pense que ces messieurs ne demanderaient pas mieux, et c'est la seule observation que je veux faire.

M. Verger. — Comme tout le monde, je viens d'entendre deux plaidoiries. Je crois aussi qu'il vaudrait mieux arriver à un accord, mais je voudrais savoir dans quelles conditions M. Caplane a quitté le conseil, et pourquoi il n'y rentre pas sans exiger la majorité pour lui tout seul. Il semble avoir des avis parfaits à donner : on nous dit que c'était un homme très compétent. Pourquoi donc a-t-il quitté le conseil ?

M. le président. — M. de Caplane est sans doute encore présent. Veut-il avoir la bonté de répondre lui-même. ?

M. de Caplane. — Disons que ce sont des raisons de convenances personnelles.

M. Verger. — Je ne me contente pas de cette explication. Quelles convenances personnelles ? Cela est grave. Cela peut faire supposer toutes sortes de choses.

M. de Caplane. — Puis-je vous dire que j'étais un peu fatigué, et est-ce que ce n'était pas une raison suffisante pour quitter le conseil.

M. Verger. — Si c'est vrai...

M. de Caplane. — Est-ce que vous croyez que je mens ?

M. Verger. — Vous avez dit : Puis-je vous dire...

Dans tous les cas, je me demande pourquoi vous n'y rentrez pas. Nous serions très heureux de vous y voir, mais entre cela et prendre la majorité pour des Américains.

¹¹ Jean Lalung, comte de Férol (1860-1932) : il fait carrière à partir de 1898 au sein du Bec Auer auquel Charles Victor s'intéresse en 1906. On les retrouve ensuite dans diverses affaires, dont le Pekin Syndicate. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pekin_Syndicate.pdf

M. de Caplane. — Nous n'avons jamais parlé de prendre la majorité pour des Américains. J'ai fait une circulaire que vous avez certainement tous reçue..

Plusieurs actionnaires. — Non, pas tous.

M. de Caplane. — J'ai eu des conversations avec ces messieurs. Mon groupe veut avoir la majorité ; ces messieurs nous ont offert cinq places au conseil d'administration. Ils sont déjà neuf ou dix..

M. le président. — Non, huit.

M. de Caplane. — Nous aurions eu un petit Parlement.

D'autre part, si je veux bien être avec ces messieurs, tout seul, et m'entendre avec eux, il m'est très difficile de faire comprendre à ceux qui m'ont suivi, à ceux qui ont une politique très nette, à ceux qui veulent avoir la responsabilité en même temps que la direction de cette affaire, qu'ils n'auront que cinq ou six membres au conseil. Dans ces conditions, pour qu'il y ait une ligne droite, pour qu'on ne perde pas des mois et des années à discuter pour savoir si un puits est bon ou mauvais, nous avons offert à ces messieurs de diminuer un peu leur nombre et de venir avec nous-mêmes dans d'autres conseils. Beaucoup de personnes sont qualifiées pour suivre tout ce qui pourra être fait plus tard ; il n'y a aucune raison pour que ces messieurs m'en veuillent, et il y a des raisons pour que je sois tout à fait leur ami. Il s'agit donc, à l'heure actuelle, de savoir si le groupe qui veut avoir la majorité des actions aura le droit et l'audace de vous demander à avoir une majorité dans le conseil. Il n'est pas douteux que si ces messieurs veulent venir avec nous, nous collaborerons avec eux dans votre intérêt comme nous l'avons toujours fait jusqu'à ce jour, et pour mon compte personnel, ce serait tout à fait heureux pour moi si je pouvais avoir votre président, M. Choppy, et deux ou trois de ces messieurs pour travailler avec moi.

M. Verger. — Vous avez une politique qui, à l'heure actuelle, me paraît assez sage, qui consiste, dites-vous, en des réalisations importantes. Il s'agit simplement de vous mettre d'accord sur l'opportunité de ces réalisations.

Un autre actionnaire. — Je voudrais simplement faire remarquer que d'un côté nous savons à qui nous avons affaire et quels sont les résultats acquis, alors que de l'autre côté, nous ne connaissons qu'une seule et unique personne qui, jusqu'à présent, malgré plusieurs demandes faites et quelle que soit sa compétence, n'a pas voulu nous, dire quelles sont les autres personnes qui viendraient avec elle. Il y a là un mystère, et un mystère absolument inacceptable.

M. de Caplane. — Mais non, il n'y a aucun mystère, et c'est simplement par modestie que je ne vous ai pas dit qui j'ai avec moi. J'aurai M. Thibaud qui, depuis de très longues années, connaît cette affaire ; j'aurai M. de Compiègne, vice-président de la Salt Creek Producer, qui, depuis des mois et des années, travaille à vos propres filiales. J'aurai un autre Français, qui est membre du conseil actuel, et que je ne veux pas désigner aujourd'hui, et deux, ou trois Américains. C'est tout.

Le même actionnaire. — C'est toujours le même mystère, seulement un peu atténué. On nous dit : deux ou trois Américains, et pas autre chose. Quand on présente quelqu'un à une assemblée, il faut le faire ouvertement.

M. Pierre Thibaud. — Je tiens à déclarer qu'il y a seulement trois jours que M. de Caplane m'a fait part de son désir de me voir figurer dans un conseil nouveau et qu'il n'y a pas plus longtemps que je suis prévenu de son intention.

M. Kaufmann. — Je voudrais poser une seule question au sujet du Trust. Je laisse de côté toutes les questions dont ces messieurs ont parlé, car nos intérêts ont, à mon avis, l'avantage d'être aussi bien défendus d'un côté que de l'autre. Tout le monde est de bonne volonté.

Je me demande s'il n'y a pas un danger à ce que le Trust ait le droit de voter pour tous les titres qui ne sont pas représentés. J'admets qu'à l'heure actuelle, il n'y ait aucun danger. Nous avons, en effet, toute confiance dans la loyauté de M. de Caplane qui a, je crois, la majorité dans le Trust. Mais tout arrive, et supposons — espérons que ce sera

dans... dans cent cinquante ans — que M. de Caplane vienne à disparaître et que la majorité du Trust tombe entre les mains d'autres personnes. Avec 51.000 francs, des nouveaux venus seront à même de voter pour une affaire qui représente aujourd'hui trois cents millions. Ne croyez vous pas qu'il serait sage, quel que soit le groupe, ancien ou nouveau, auquel il appartienne, de retirer au Trust le droit de voter pour les absents ? (Applaudissements.)

M. le comte de Férol. — Le Trust ne doit plus exister.

M. Kaufmann. — Il doit exister au point de vue comptable. Mais supposez qu'il y ait cent mille titres déposés et quatre cent mille qui ne le soient pas. Le Trust peut tomber entre les mains de je ne sais qui et voter pour quatre cent mille titres, alors qu'il ne posséderait même pas une seule action de la Franco Wyoming.

M. le président. — Si vous le permettez, je vais garder un instant la parole, et voici pourquoi. Je tiens à répondre à l'observation faite par M. Kaufmann et, d'un autre côté, je tiens à vous rassurer et à vous faire connaître dans quelles conditions a été réalisé le Trust. Personne ne peut vous l'indiquer mieux que moi, qui ai été au début de l'affaire en négociations avec deux avocats qui sont M^e Pothier et M^e de Molènes. Nous avons eu ensemble plusieurs entrevues, au cours desquelles nous avons fixé ce que devait être exactement le Trust.

Vous savez parfaitement, cela vous a été dit assez souvent, répété plusieurs fois et aujourd'hui encore, que notre affaire est une société américaine, essentiellement américaine, dont tous les titres sont, par conséquent, au nominatif. Il fallait donc que nous ayons un organe intermédiaire pour la conversion de ces titres en titres au porteur. Le Trust Français des actions Franco-Wyoming a été constitué uniquement pour être cet intermédiaire : c'est son but unique.

Il était entendu que l'on aurait marché la main dans la main, en complet accord entre administrateurs de la Franco-Wyoming et administrateurs du Trust. Cela est tellement évident, tellement certain, que les articles des statuts du Trust l'ont stipulé. En effet, il y a, dans les articles du Trust, un premier article qui dit qu'en cas d'augmentation de capital, ce soit les fondateurs de l'affaire, qui sont tous administrateurs ou de la Franco-Wyoming ou du Trust, qui seuls auraient le droit de souscrire, et les statuts ont prévu que nous serions forcés de souscrire au moins la moitié du capital nouveau. Cela vous indique l'intérêt que les fondateurs de l'affaire, qui étaient à ce moment, je le répète, les fondateurs des deux sociétés, apportaient à ce que cette situation soit formelle. Mais on ne s'est pas contenté de cela, et on a stipulé également, dans un article spécial, que pour le cas où l'un des fondateurs de l'affaire viendrait à décéder ou désirerait vendre ses titres, le conseil d'administration exercerait une sorte de droit de préemption. La personne désirant céder ses titres était obligée, aux termes des statuts, d'en informer les membres du conseil d'administration du Trust. Cela n'a pas toujours été fait, et il en est résulté la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Dans une des dernières réunions du conseil d'administration, j'ai cru devoir faire cette observation à notre honorable président, M. de Caplane. Et M. de Caplane m'a répondu : Il est très vrai que cela n'a pas toujours été extrêmement régulier, mais cela n'a pas une bien grande importance maintenant, puisque nous marchons tous d'accord, et pour l'avenir, nous ferons en sorte que la régularité soit rétablie.

Or, Messieurs, dans la situation d'irrégularité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, voici à quoi nous sommes exposés : les actions du Trust peuvent passer dans des mains absolument étrangères à la Franco-Wyoming, de sorte que vous vous trouveriez en présence de cette situation absolument invraisemblable que des gens qui n'auraient aucun intérêt dans la Franco-Wyoming pourraient voter à l'assemblée générale de la Franco dans les conditions qu'ils souhaiteraient. Cela est absolument inadmissible.

M. de Caplane. — Et antistatutaire.

M. Kaufmann. — Je crois qu'il est indispensable que les statuts du Trust soient révisés de la manière la plus complète. Si ces statuts ne devaient pas être révisés et si nous restions dans la situation où nous sommes en ce moment, je ne sais ce qui pourrait arriver.

M. le comte de Férol. — Quelle est la composition du conseil du Trust ?

Un actionnaire. — Qui est responsable de la non-observation des statuts du Trust ?

M. le président. — À proprement parler, c'est le conseil d'administration tout entier. Le conseil d'administration était composé de M. de Caplane comme président et il y avait comme administrateurs M. le comte de Brouville et moi-même.

Nous nous sommes tellement rendu compte des inconvénients à ce que le Trust envoyât le pouvoir en Amérique pour voter à l'assemblée, au lieu de remettre ce pouvoir au conseil d'administration de la Franco Wyoming, que, sur le conseil qui nous a été donné, d'ailleurs, par nos avocats, nous avons cru qu'il était indispensable que nous donnions notre démission. Nous sommes donc sortis du Trust. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous l'avons fait avec le plus grand regret, car tant que nous avons été membres du Trust, tant que nous avons marché la main dans la main, tout n'a été qu'union et harmonie. À l'heure qu'il est, si nous sommes dans la désunion, c'est uniquement parce que les statuts du Trust n'ont pas été observés.

Un actionnaire. — C'est un tort.

Un autre actionnaire. — La vente qui a été faite contrairement aux statuts, n'est-elle pas une vente irrégulière et entachée de nullité ?

M. le président. — Ces actions auraient dû être proposées au conseil d'administration, et le conseil d'administration aurait statué pour savoir si, oui ou non, il devait les accepter. Il est infiniment probable que nous les aurions acceptées, en consentant à payer le prix qui était demandé. De cette manière, les titres seraient restés dans les mains des membres du conseil d'administration.

Un actionnaire. — Il semble que vous aviez le droit de frapper la vente de nullité.

M. le président. — Cela n'a pas été fait.

Un autre actionnaire. — C'est encore un tort.

M. le président. — À l'heure qu'il est, il y a l'autorité de la chose jugée et nous ne pouvons revenir sur l'opération faite. Ce que nous pouvons faire, c'est de nous mettre d'accord pour faire définitivement juger par les tribunaux que les statuts du Trust nous mettent dans l'impossibilité de diriger comme il convient la Franco-Wyoming.

M. Choppy. — Je dois vous dire, pour préciser la question, que le Trust est un organisme absolument indépendant de la Compagnie. Ses actionnaires sont ignorés de nous tous et les seules personnes qui pourraient se plaindre de la non-exécution des statuts du Trust seraient ses actionnaires. Nous, à la Franco-Wyoming, nous ne sommes pas actionnaires du Trust, et il s'agit d'une question qui doit être débattue entre les actionnaires du Trust et le Trust lui-même, à moins que les tribunaux, qui ont été saisis du fait de certains actionnaires de la Franco-Wyoming, retirent au Trust sa faculté de voter, comme vous le demandiez tout à l'heure.

M. de Caplane. — Le Trust est absolument à la disposition de la Franco-Wyoming pour changer ses statuts quand il le faudra. Le Trust n'a jamais voulu abuser de ce droit de vote.

M. le président. — Il n'a peut-être pas voulu en abuser, mais néanmoins, à la dernière assemblée générale, c'est grâce au pouvoir du Trust que le conseil pouvait être mis en minorité.

M. de Caplane. — Il est probable que le Trust n'aurait jamais fait cela. Le Trust a l'habitude de voter avec la majorité des actionnaires de la Franco-Wyoming.

M. Choppy. — Le pouvoir du Trust a toujours été remis à La Compagnie.

M. de Caplane. — Il n'est pas douteux que le Trust renoncera à son droit de vote si la Franco-Wyoming modifie ses statuts de telle façon que les actionnaires puissent réellement manifester leur volonté. À l'heure actuelle, vos statuts, faits par vous-mêmes,

sont vraiment trop sévères. Vous exigez un quorum de la moitié plus une des actions présentes ou représentées, ce qui est matériellement impossible. Vous n'arriverez jamais à réunir un nombre d'actions suffisant, car les gens ont peur du fisc et ne montrent pas leurs titres. De telle sorte que si vous laissez vos statuts tels qu'ils sont, quels que soient les membres du conseil, ils resteront là à tout jamais. Tant que ce sera vous, et je retourne le compliment qu'on me faisait tout à l'heure, c'est « ail light ». Nous sommes sûrs que nos capitaux ne seront pas dilapidés. Mais supposer que d'autres viennent.

M. Choppy. — Ils ne viendront pas tout seuls.

Si vous le voulez bien, messieurs, je voudrais répondre à quelques points soulevés tout à l'heure par M. Thibaud et par M. de Caplane. Ma tâche a été facilitée par l'actionnaire qui a rappelé tout à l'heure le concours personnel que j'ai apporté à la Compagnie. Celui-là, je l'ai oublié ; beaucoup d'actionnaires l'ont également oublié et je ne veux pas en faire état. En ce qui concerne M. de Caplane, tous les membres du conseil actuel et moi-même reconnaissons parfaitement tout le concours qu'il nous a prêté et les services qu'il nous a rendus lorsqu'il était en Amérique. Nous sommes tout à fait d'accord pour reconnaître également que la réussite de notre affaire aux États-Unis est en grande partie le résultat de ses efforts. Mais pour que cette réussite ait pu être procurée, il fallait donner à M. de Caplane la possibilité d'avoir des terrains, des droits de propriété effectifs, ce que vous n'aviez pas. Vos droits étaient absolument nuls ; vous n'aviez sur le champ de Salt Creek aucune espèce de droit valable et la base unique de la réussite de votre affaire a été le contrat que nous vous avons apporté, mes amis et moi, lorsque nous avons pu faire la fusion de vos intérêts avec les intérêts hollandais en vous amenant la Petroleum Maatschappij. C'est cela qui a été la base du succès de votre affaire.

Ce petit détail historique étant mis au point, M. de Caplane nous a reproché tout à l'heure, dans son argumentation, qu'aucun changement n'avait eu lieu dans la Compagnie depuis son départ en 1919. Et c'est peut-être un peu ce dont nous nous réjouissons. Nous n'avons pas voulu apporter une modification quelconque à notre activité sociale, car, pour faire quelque chose, nous aurions dû trouver des disponibilités et nous aurions dû réaliser une plus grande partie de notre portefeuille. En 1919, quand M. de Caplane est parti, nos actions de la Salt Creek valaient 34 dollars. Ces actions ont été divisées depuis et ont reçu une répartition qui fait que les cours correspondent aujourd'hui à un nombre double de dollars. Nous aurions pu essayer beaucoup de tentatives, faire beaucoup d'affaires nouvelles pour en trouver une qui nous permette de presque doubler notre capital en si peu de temps.

M. de Caplane a reproché également au conseil de ne pas vous tenir au courant de la situation de la Compagnie, de ne pas vous communiquer les bilans des filiales ou plutôt des compagnies dans lesquelles nous sommes intéressés. M. de Caplane oublie que nos rapports sont très documentés, que nous vous donnons des bilans aussi étendus que possible, et que même nous prenons soin de vous envoyer chaque année, à une certaine époque, un petit opuscule relatant toutes les participations que nous avons et dans lequel les bilans de toutes les sociétés où nous avons des intérêts sont reproduits, avec les cours cotés à New-York et le montant de ce que chacune de ces sociétés nous a donné comme dividendes. Par conséquent, vous avez tous les renseignements relatifs à la valeur de votre portefeuille et c'est à vous-mêmes, la chose n'est pas très difficile, qu'il appartient de vous rendre compte de sa valeur.

Messieurs, tout à l'heure un actionnaire a parlé du départ de M. de Caplane. Lorsque M. de Caplane nous a quittés en 1919, nous en avons tous été très affectés. Pendant plusieurs mois, nous avons insisté auprès de lui pour qu'il revienne avec nous. Personnellement, lorsqu'à un moment donné, j'étais avec lui en Amérique, M. de Caplane m'avait promis de rentrer au conseil et d'accepter la nomination qui devait être faite à une assemblée devant se tenir quelques mois après. En même temps que je

revenais en Europe, M. de Caplane était appelé par ses affaires au Mexique, et il changea d'opinion.

M. de Caplane vous a dit que c'était pour des raisons de fatigue, des raisons personnelles qu'il avait été obligé de quitter la Compagnie ; nous acceptons la déclaration qu'il a faite, et je crois qu'il n'y a pas d'autres raisons qui l'ont déterminé à nous quitter.

M. le président. — Il me semble que si personne ne demande maintenant la parole, la discussion générale est épuisée.

Un actionnaire. — Dans tout ce qu'on vient de nous dire, on a beaucoup parlé du passé, mais l'avenir me semble aussi devoir nous préoccuper et j'y vois un point fort inquiétant pour les actionnaires. Le mécanisme de la Compagnie aurait été faussé à tel point que les assemblées ne pourraient plus se tenir et que les actionnaires ne pourraient plus s'y faire représenter s'ils ne réunissent pas au moins la moitié du capital. Dans l'état actuel des statuts, il serait donc impossible, pratiquement, de tenir une assemblée, ce qui me paraît soulever un problème très grave. Il importe que les actionnaires puissent, à l'occasion d'une assemblée, donner leur avis, prendre parti pour tel ou tel. Cela me paraît être aujourd'hui le point principal, beaucoup plus important que tout ce qui a pu se produire dans le passé. Il nous importe de savoir si pratiquement une assemblée générale pourra se tenir, si les actionnaires auront la possibilité de prendre parti pour l'un ou l'autre, ou si, au contraire, par le jeu des statuts, à l'occasion de difficultés d'un ordre ou d'un autre, la situation de la Compagnie restera entièrement en dehors de la volonté des actionnaires et sera exclusivement soumise aux intentions de tel ou tel conseil, soit le conseil présent, soit un conseil futur. Le danger n'est pas seulement actuel ; c'est également un danger futur. Notre préoccupation est de savoir si nous pourrions nous faire entendre et donner notre opinion sur les questions qui nous seront soumises. Dans les circonstances présentes, si des assemblées ne peuvent être tenues valablement, le conseil restera sur ses positions et, quoi que puissent dire ou penser les actionnaires, les choses resteront en l'état. Il y a là certainement une situation grave, et il y aurait certainement à envisager une modification aux statuts pour éviter que les choses se passent tout à fait en dehors des actionnaires et qu'un conseil reste à vie à la tête de l'entreprise. ce qui n'est pas l'habitude dans les sociétés.

M. le président. — Je n'ai qu'une réponse à faire à l'observation, que vous avez bien voulu présenter. C'est celle-ci : l'affaire, en ce moment, est soumise aux tribunaux, et nous n'avons qu'à attendre la décision que les tribunaux prendront.

Le même actionnaire. — Je ne puis que regretter davantage de nous voir dans cette situation. Nous savons que les tribunaux, s'ils apportent des solutions ne les apportent qu'extrêmement lentement. Je crois que dans la circonstance vous pouvez avoir affaire aux tribunaux français et aux tribunaux américains, il peut même y avoir conflit de juridiction entre tribunaux français et américains. Pendant qu'on se battra devant les tribunaux, la situation restera la même, les actionnaires n'auront rien à dire, ils ne pourront pas émettre leur opinion sur ce qu'il y aura à leur distribuer, et une fois de plus, l'opinion des actionnaires restera négligeable et nulle. (Applaudissements.)

M. le président. — L'intervention des tribunaux n'empêche pas l'intervention des actionnaires. Nous pouvons parfaitement poursuivre la recherche d'une formule qui donne satisfaction à tout le monde.

Un actionnaire. — On ne peut pas faire l'assemblée générale en France ?

M. Philippot. — La formule est toute trouvée. L'assemblée peut parfaitement se tenir à Paris. Rien n'empêche la Franco-Wyoming de modifier dans ses statuts l'article 4 et de tenir à Paris une assemblée, officieuse ou officielle, comme vous voudrez. La loi américaine vous autorise à le faire. Il n'est pas juste que, depuis dix ans, on n'ait pas tenu les actionnaires au courant de ce qui s'est passé aux États-Unis. Jamais on n'a tenu une assemblée à Paris depuis 1914, et personne de nous ne peut aller au Wyoming

Nous ne savons donc pas ce qui se passe en Amérique. Vous pourriez nous réunir à Paris et recevoir un mandat impératif pour voter là-bas.

Un actionnaire. — Modifiez donc les statuts pour que l'assemblée puisse se tenir à Paris.

M. le président. — C'est une question qui sera examinée par le conseil d'administration, après avoir pris l'avis de nos conseils.

Je crois qu'à présent, la discussion est épuisée. Il n'y a pas lieu de voter. Je vous demanderai simplement de réfléchir, ce qui vaut mieux encore que de voter.

La séance est levée à 16 h. 50.

Franco-Wyoming Oil Company
(*La Journée industrielle*, 26 novembre 1924)

MM. de Caplane et Pierre Thibaud viennent d'être appelés aux fonctions de membres du conseil d'administration de cette société.

Trois sièges sont réservés aux actionnaires américains.

Le nombre des membres du conseil sera de 13 au lieu de 8 précédemment. M. de Caplane assurera les fonctions de directeur général.

Franco-Wyoming Oil Company
(*La Journée industrielle*, 2 décembre 1924)

Dans notre numéro du 26 novembre, nous avons annoncé la nomination de M. Caplane et Pierre Thibaud aux fonctions de membres du conseil d'administration.

Une récente assemblée a également nommé administrateurs MM. Bourée, Burdick, de Brouville, de Chazoulière, de la Chevrelière ¹², Chopy, Fontaine, Foulon de Vault, Gaillochet, membres de l'ancien conseil, et MM. R. Brooke, de Compiègne, Henri de Compiègne, de Ripert d'Alauzier ¹³.

Franco-Wyoming
(*Le Journal des finances*, 5 décembre 1924)

Nous avons longuement exposé, dans notre numéro du 21 novembre, les conditions dans lesquelles s'était ouverte et développée la lutte entamée autour de cette affaire par deux groupes concurrents en vue de s'en assurer le contrôle. Nous avons eu soin de faire ressortir d'ailleurs que cette compétition n'avait nullement pour origine le souci d'améliorer une situation défavorable, mais tout au contraire celui de mieux faire participer les actionnaires à une prospérité déjà grande, les adversaires — courtois — de l'administration actuelle ayant en même temps le désir d'imprimer à la gestion sociale des vues plus larges que présentement.

¹² Charles Aymé de la Chevrelière (1858-1930) : saint-cyrien, officier de cavalerie, député des Deux-Sèvres (1898-1902). Administrateur de sociétés, président de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française (CCAEF)(ca 1918)... Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CCAEF.pdf

¹³ Marquis Louis d'Alauzier (1845-1928) : président de la Compagnie agricole de Guinée (1927). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Agricole_Guinee_francaise.pdf

L'assemblée officielle du 13 novembre avait mis les porteurs au courant de cette situation de telle façon qu'ils puissent, en connaissance de cause, déléguer leurs pouvoirs, soit au conseil d'administration de la Franco-Wyoming, soit au Trust français de la Franco-Wyoming, qui par un jeu singulier de circonstances que nous avons exposé, se trouve être justement aux mains du groupe dissident.

Or, on vient d'annoncer qu'un accord vient d'intervenir entre les deux groupes, accord à la suite duquel MM. Caplane, Pierre Thibaud [des produits d'hygiène dentaire et de rasage Gibbs], et un certain nombre d'autres personnalités entrent au conseil d'administration de la Franco-Wyoming, M. de Caplane étant chargé, dès à présent, des fonctions de directeur général.

Cette dernière nomination, surtout, donne, semble-t-il, toute sa signification à l'entente qui vient de se produire. Le nouveau directeur général s'était fait, on le sait, le défenseur de la politique consistant à provoquer : 1° une réévaluation du bilan faisant ressortir plus exactement la valeur de l'actif ; 2° la réalisation d'une partie du portefeuille ; 3° la distribution aux actionnaires de répartitions exceptionnelles ; 4° enfin, l'adoption d'une politique d'activité qui engagerait la Compagnie dans des affaires nouvelles susceptibles de développements ultérieurs et qui seraient substituées à ses anciennes participations arrivées à maturité. On considère que la nomination de M. de Caplane signifie que ces vues inspireront désormais l'administration de la Compagnie.

Franco-Wyoming
(*Le Journal des finances*, 12 décembre 1924)

Nous avons exposé au cours d'une longue étude parue dans notre numéro du 21 novembre les motifs et le développement du conflit qui mettait aux prises les deux groupes qui cherchaient à s'emparer du contrôle de cette entreprise et plus récemment, nous avons annoncé que l'entente s'était faite par l'entrée dans le conseil d'administration des représentants des actionnaires dissidents, qui avaient mis la main sur le Trust Français de la Franco-Wyoming.

En terminant notre premier article, nous écrivions qu'il aurait été utile que les représentants du groupe. Caplane — le groupe dissident — pour couronner leurs explications, fassent connaître quelle partie du portefeuille ils prévoyaient de réaliser tout d'abord et si, d'aventure des acheteurs ne s'étaient pas déjà manifestés pour reprendre les participations Salt Creek dont la nouvelle gestion entendait se débarrasser.

Et avant d'écrire ceci, nous ne dissimulions pas que la présence de la Standard Oil et de divers actionnaires américains dans le groupe Caplane nous paraissait comporter une certaine signification au sujet du caractère précis de la réalisation d'actif formant la base du programme des protestataires.

Il ne semble pas, à en juger par certains bruits mis actuellement en circulation, que nous nous soyons absolument trompés.

Il paraîtrait, en effet, que la réalisation des éléments d'actif dont on entend se débarrasser ne s'effectuerait pas sur le marché de New-York mais par un accord avec la Standard Oil qui ne demanderait qu'à acquérir les titres.

On conviendra que c'est bien ce que nous laissons entendre. La Standard Oil possède maintenant deux représentants dans la Franco-Wyoming, l'un, M. Brooks, lui

appartient, l'autre, M. H. de Compiègne ¹⁴, appartient à l'une de ses filiales. On s'étonnera que le grand trust américain qui n'a pas l'habitude de recueillir, pour le plaisir d'être agréable, ce dont les autres ne veulent plus, se déclare prêt à acheter des éléments d'actifs déclarés sans intérêt d'avenir par la nouvelle administration de la Franco-Wyoming, nouvelle administration que la Standard inspire et qu'elle a contribué à substituer à l'ancien conseil.

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1303 :

Franco-Wyoming Oil Cy

Conseil d'administration : H. Foulon de Vaultx, de Brouville, Chopy, de Fontgalland, J.L. Wolcott, A. de Chazoulière, C.W. Burdick, H. Bondonneau, A.C. Campbell, H. Gaillochet.

(*Le Temps*, 8 septembre 1926)

Le Trust français des actions de la Franco-Wyoming Oil Cy annonce le paiement d'un dividende de dollar 0.50 sur les actions de la Franco-Wyoming Oil Cy. Ce dividende, après déduction de l'impôt sur le revenu, s'élève à la somme de dollar 0.44 et sera payé en dollars, soit en francs au cours du jour, aux guichets de la [Banque intermédiaire de Paris](#), 13, rue La-Fayette, à partir du 10 novembre 1926.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1095 :

Franco-Wyoming Oil Cy

Conseil d'administration : H. Foulon de Vaultx, de Brouville, Chopy, de Fontgalland, J.L. Wolcott, A. de Chazoulière, C.W. Burdick, H. Bondonneau, A.C. Campbell, H. Gaillochet.

Notes et réflexions

(*Le Journal des finances*, 4 mars 1927)

Dès vendredi de la semaine dernière, certains remisiers donnaient discrètement des ordres d'achat en Franco-Wyoming et transmettaient le tuyau à leurs amis : « On avait reçu des nouvelles fort intéressantes ; on en attendait d'autres tout à fait sensationnelles ». On cotait 625 vendredi en coupures de 5 et de 10, et 633 samedi. Ce jour-là, on apprenait, pendant le marché, qu'un intermédiaire venait de passer un ordre d'achat de 1.000 titres pour compte américain et que deux ou trois autres avaient en carnet près de 2.000 titres.

On rapprocha ces nouvelles du fait qu'un des administrateurs de la Compagnie, M. Caplane, se trouvait aux États-Unis et l'on supposa que c'étaient des personnes au courant de ses démarches outre-Atlantique, qui câblaient des ordres.

On ne se trompait pas. Les cours s'enlevaient lundi à 719, à 755 au plus haut mardi. Il existe encore, paraît-il, une quantité importante d'ordres d'achat limités à exécuter

¹⁴ Probablement Hubert de Compiègne (1890-1978) : marié à Marguerite de Courtivron (cousine de l'administrateur de la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine), beau-frère de René Recopé de Tilly-Blaru, administrateur des infortunées Mines d'or de Bao-Lac, au Tonkin, et — à la suite de son oncle Edmond Recopé et en Cie d'Hubert de Compiègne — administrateur du Chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano.

entre 720 et 730. Mais c'est le boom ; ceux qui mènent le train et qui savent comment il faut laisser fuser les nouvelles pour obtenir sur le marché le maximum de résultats utiles, ne vont-ils pas pousser tout de suite de l'avant et contraindre les acheteurs à se retirer ou à élever leurs limites ?

Qu'y a-t-il en réalité à l'origine du mouvement ?

La société l'Ohio vient de rencontrer une couche de pétrole avec une sonde frappée en un point situé entre deux dômes qui appartiennent à Enalpac, filiale de la Wyoming. « De ce chef, disent les dirigeants de la Wyoming, notre domaine d'Enalpac prend une valeur dont l'importance, etc. »

Mais il paraît qu'il y a autre chose. Nous le croyons volontiers. M. Caplane ne serait point allé en Amérique pour admirer le rendement de la sonde frappée par la C^{ie} l'Ohio. Mais, cela, c'est le secret des secrets ; il est question d'une nouvelle acquisition — fort avantageuse évidemment — de terrains pétrolifères en production, et, chut ! d'une augmentation de capital à un prix très attrayant pour les actionnaires.

Informations et communiqués
Franco-Wyoming
(*Le Journal des débats*, 12 août 1927)

Le conseil d'administration de la Franco-Wyoming Oil Cy communique :

Le conseil a décidé, dans sa séance du 8 juillet 1927, le paiement d'un dividende semestriel de 62 cents 1/2 (\$ 0.625) brut par action, comme précédemment. Ce dividende sera payable à partir du 10 septembre 1927, soit en dollars, soit en francs, au cours du jour, sous déduction des impôts (aux guichets de la [Banque intermédiaire de Paris](#), 13, rue La-Fayette).

Franco-Wyoming
(*Le Journal des finances*, 4 mai 1928)

L'assemblée de la Franco-Wyoming a eu lieu le 27 avril à Denver (U. S.). Les comptes qui lui ont été présentés se soldent par un produit brut de \$ 1.524.000 (dont \$ 618.651 de dividendes reçus et \$ 805.349 de bénéfices sur vente d'actions Enalpac) contre \$ 450.92 en 1926 (dont \$ 341.828 de dividendes reçus et \$ 108.364 de produits divers). Mais le compte de profits et pertes est pour 1927 chargé exceptionnellement au débit de \$ 1.320.002 représentant les impôts, frais, locaux et autres relatifs au paiement des taxes arriérées depuis 1919. À ce paiement ont été également employées les réserves pour impôts et créances douteuses.

Après déduction des dividendes n° 19 et 26 payés en 1927 et de 62 cents 25 chacun, le solde antérieur, qui était de \$ 5.921.407 au 1^{er} janvier 1927, se trouve ramené à \$ 5.158.774. Les trois faits marquants de l'exercice ont été : l'acquisition en mars 1927 du ranch Mc Elroy (moyennant 49.000 actions et \$ 2 millions et demi), la réalisation en mai de la participation Enalpac (qui a laissé un bénéfice net de \$ 805.349) et, enfin, le règlement des taxes dues au gouvernement des États-Unis.

Le rapport expose que la situation du marché du pétrole ne permet pas encore des prévisions certaines pour l'avenir. Il marque qu'à l'actif figurent cette année 8.334 nouvelles actions Standard Oil of New-Jersey souscrites à \$ 25 en 1920 et dont le montant a été versé en 1927.

Au ranch Mc Elroy, d'une superficie de 70.000 acres, la Franco-Wyoming a droit à une royalty de 11 % de la production obtenue, sur 59.000 acres, par la Gulf Oil et la

Humble Oil. La production journalière, en raison de la crise, est de 20.000 barils, dont la Franco-Wyoming reçoit ainsi 2.200 barils.

La Franco-Wyoming a pris, d'autre part, des intérêts dans le Mc Kittrich Field, de la Franco Western Oil C^o, et elle a souscrit 8.000 actions des Charbons actifs Ed. Urbain qu'elle a libérées pour \$ 78.851. Le rapport attend de cette affaire des progrès intéressants. Après l'augmentation du capital de la Franco-Wyoming de \$ 3.300.000 à \$ 4.200.000 et remise de 49.000 actions pour l'acquisition du ranch Mc Elroy, il reste non émises, au 31 décembre 1927, 103.131 actions.

Au bilan, l'ensemble du portefeuille est porté pour \$ 11.078.601.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1191 :

Franco-Wyoming Oil Cy

Conseil d'administration : H. Foulon de Vaultx, de Brouville, Chopy, de Fontgalland, J. L. Wolcott, A. de Chazoulière, C.W. Burdick, H. Bourée, A.C. Campbell, H. Gaillochet.

Franco- Wyoming Oil Company

Rapport du conseil d'administration à la dix-neuvième assemblée générale annuelle

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1928

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 septembre 1929)

Messieurs,

Conformément aux prescriptions statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation de la Compagnie au 31 décembre 1928.

*

* *

L'exercice 1928 a hérité de la situation difficile de l'industrie des huiles aux États-Unis, déjà signalée au début de notre rapport, Cette crise s'est généralisée dans le courant de l'exercice 1928, et les grands chefs de cette industrie, dans le monde entier, ont eu de nombreuses entrevues pour essayer de trouver la solution de cet important problème.

Aussi est-il encore plus malaisé que l'an dernier de faire maintenant des prévisions possibles d'avenir, en présence surtout de la production graduelle considérable des huiles brutes, pendant ces derniers mois principalement. Cette production journalière de la matière brute se montait fin décembre 1928 au chiffre de 2.510.000 barils. En mars 1929, elle a dépassé 2.700.000 barils ; et cette surproduction, causée en majeure partie par des progrès scientifiques des instruments de recherche géophysique des gisements, ne rencontre en face d'elle qu'une consommation, toujours croissante mais insuffisante, surtout pendant les mois d'hiver.

Il en résulte que, malgré une situation générale très active du marché de New-York, les valeurs de pétrole n'y ont subi que peu de fluctuations.

Aucune création de société où d'affaire nouvelle ne figure cette année dans le bilan de 1928. De nombreuses affaires ont cependant attiré notre attention. Nous n'avons retenu, pour notre filiale Mc Elroy, qu'une option dont nous vous parlons plus loin.

*

* *

Les résultats obtenus au cours de l'exercice 1928 se trouvent dans le bilan que nous vous présentons.

À L'ACTIF

Standard Oil Co of Indiana. — Les dividendes que nous avons reçus de cette Compagnie, en 1928, ont été les mêmes qu'en 1927 : 192.500 dollars, soit 3 dollars 10 par action, En 1928, les bénéfices nets de cette Compagnie, comprenant, il est vrai, un dividende exceptionnel de la Midwest Refining de 21 millions de dollars, se sont élevés à 77.537.100 dollars ou 8 dollars 83 par action, Après paiement des dividendes, elle a porté au report à nouveau 44.920.638 dollars et, en mars courant, elle a distribué un bonus de 50 % en actions, et porté son dividende trimestriel de 0 dollar 87 1/2 à 1 dollar 12 1/2, sur toutes les actions, tant anciennes que nouvelles ¹⁵.

Standard Oil Co of New Jersey. — Cette Compagnie a distribué, au cours de l'année 1928, le même dividende qu'en 1927, soit 4 dollar 50 par action. Au 31 décembre 1928, ses bénéfices nets étaient de 108.485.688 dollars contre 40.222.859 dollars au 31 décembre 1927, soit 4 dollars 43 par action.

Continental Oil Co (Compagnie Standard). — Cette Compagnie a réalisé au cours de 1928 des bénéfices nets après amortissements de 3.347.000 dollars, soit 0,90 dollars par action, contre une perte de 135.120 dollars en 1927. Elle n'a pas repris encore le paiement de ses dividendes, suspendu depuis décembre 1927. Nous venons d'apprendre qu'elle a eu récemment à Carpenteria (Californie), un jaillissement réputé comme le plus considérable de cet État depuis de longues années. Elle paraît susceptible de reprendre la distribution de ses dividendes en 1929, dès que la situation s'améliorer ¹⁶.

Mc Elroy Ranch Co. — Les travaux poursuivis au cours de l'exercice par les Compagnies pétrolifères, locataires du sous-sol d'une partie de notre ranch, ont confirmé par 13 nouveaux forages, l'importance des réserves d'huile de cette propriété, Cependant, en raison de la baisse de prix des huiles brutes, la production journalière a été, d'accord avec les Compagnies exploitantes, maintenue à un chiffre très bas. Elle était en fin d'exercice de 13.251 barils par jour d'huile brute, sur lesquels nous recevions 1.480 par jour. Le prix du baril est actuellement de 0,65 dollars au lieu de 1 doll. 18, au moment de l'achat du ranch dans le premier semestre de 1927. La Franco-Wyoming Oil Co possède 100 % des actions du Ranch Mc Elroy.

Au cours de l'exercice sous revue, cette Compagnie s'est assuré, après une étude prolongée, une option de huit années sur 10.880 acres dans le Terrell County (Texas), à 80 milles au sud du Ranch. L'attention des Compagnies pétrolifères se trouve appelée sur cette région où des forages ont été entrepris auprès de nos terrains sous option.

Franco Western Oil Co. — Cette Compagnie a été constituée aux États-Unis dans l'État de Delaware le 5 janvier 1928, au capital de 1.000.000 de dollars en 1.000.000 d'actions de 1 dollar dont la Franco Wyoming Oil Co possède 600.000 et dont 160.000 sont en outre, au Trésor de la Franco-Western, après rachat des droits des anciens exploitants. Nous vous rappelons qu'elle a repris, par voie de fusion, les actifs de deux petites sociétés locales sur 180 acres de terrain dans le Mc Kittrick Field, Kern County, Californie.

Après avoir procédé à la remise en état de cinq anciens forages, complété l'outillage et l'équipement, et avoir foré cinq puits nouveaux, tous producteurs, la direction a pu, graduellement, augmenter la production journalière d'huile brute à 500 barils. La vente de ces produits, jointe aux recettes provenant de celle des gaz des forages, devait

¹⁵ Cette augmentation n'a pas eu de suite. Le dividende déclaré payable le 15 juin a été ramené à 0 doll. 02 1/2.

¹⁶ Cette Compagnie doit prochainement fusionner avec la Marland Oil Co.

permettre, en conformité des prévisions d'origine, de distribuer un premier dividende intéressant dans le courant de 1920.

Ces perspectives favorables se trouvent rejetées à une époque indéterminée, en raison de la crise de surproduction des huiles brutes, devenue très intense, surtout en Californie et en Oklahoma, et qui, au courant de janvier 1929, a obligé d'y baisser le prix de la matière brute de 0 doll. 75 à 0 doll. 50 le baril.

Dans ces conditions, le conseil de la Franco-Western Oil Co a réduit dès le mois de février 1929 la production de 80 % du chiffre normal obtenu, de manière à fonctionner sans perte ni gain, pendant la durée de la crise.

Argo Oil Co, — Cette Compagnie, dont l'actif est considérable et qui s'occupe surtout de production des huiles brutes, a beaucoup souffert des circonstances générales du marché, Elles n'ont pas permis de faire aboutir, pour le moment, les tentatives d'amélioration de sa situation.

Pyle et Sutter Development Oil (Kansas). — L'exploitation des gaz des deux forages de cette entreprise s'est considérablement ralentie pendant les mois d'été et d'automne du précédent exercice. L'immobilisation totale ressort pour notre Compagnie à 20.308 doll. 78 du 31 décembre 1928.

Urbain Corporation (Delaware). — Class « A ». — Nous avons acquis les actions nécessaires pour porter à 100.000 dollars notre participation.

Actions portées au bilan pour diverses. — 48.600 doll. 82, au lieu de 57.600 doll. 82, n'appelant aucune observation.

Débiteurs divers. — Ce chiffre a été réduit de 2.288 dollars à 18.004 doll. 05.

En résumé, l'actif de la Compagnie a peu varié au cours de l'exercice sous revue : 12.305.711 doll. 76, au 31 décembre 1928, contre 12.298.030 doll, 02, au 31 décembre 1927.

*

* *

AU PASSIF

Les créiteurs divers et les dividendes non réclamés se montent à 1.566.134 doll. 11 au 21 décembre 1928, contre 1.510.255 doll. 05 au 31 décembre 1927.

L'augmentation provient des provisions faites pour payer en 1929 le reliquat des sommes dues sur 1928, ainsi que des prévisions d'augmentation d'impôt et frais divers au cours du précédent exercice et qui devront être payées dans le courant de 1929.

Le report à nouveau au 31 décembre 1928 est de 5.115.971 doll. 22, contre 5.138.774 doll. 55 au 31 décembre 1927.

*

* *

Au débit du compte de Profits et Pertes ont été passés, en outre des frais généraux annuels, le solde du compte d'intérêts des créanciers divers, les impôts payés en France et aux États-Unis, etc.

Au crédit du compte Profits et Pertes, les dividendes nets reçus au cours du dernier exercice se montent à 700.001 dollars, contre 618.650 doll. 75, dans lesquels figurent pour 1927 131.775 dollars de dividende de la Continental qui n'en a plus payé en 1928.

Malgré la crise, les dividendes de Mc Elroy sont passés de 195.000 pour neuf mois en 1927 à 405000 dollars pour les douze mois de l'exercice 1928. Nous continuons à croire que notre portefeuille et nos filiales peuvent donner des résultats considérables dès que les circonstances seront meilleures.

Ainsi que nous vous le disions déjà l'an dernier, notre situation est aussi puissante qu'elle peut l'être dans les circonstances actuelles ; nous conservons une inébranlable confiance dans l'avenir de la Compagnie. :

*
* * *

Au cours de l'exercice sous revue, nous avons eu le regret de perdre un de nos plus estimés collègues, M. de Ripert d'Alauzier ¹⁷. Nous avons appelé au conseil pour lui succéder son fils, M. Maurice d'Alauzier, qui continuera auprès de nous les utiles traditions de son père.

Le conseil d'administration.

Les diverses résolutions soumises à l'assemblée, notamment la nomination des administrateurs, l'approbation du rapport du conseil, du bilan et du compte de Profits et Pertes sont mises aux voix. Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Le texte anglais original des divers documents communiqués à l'assemblée générale a été déposé dans les archives de la Compagnie aux États-Unis.

BILAN AU 31 DECEMBRE 199

ACTIF

Portefeuille :	
Prix d'achat :	
55.000 actions Standard Oil Co of Indiana	1.558.334 79
68.334 actions Standard Oil Co of New Jersey	2.733.337 60
125.500 actions Continental Oil Co	3.220.000 00
300.000 actions Mc Elroy Ranch Co(1000 %)	2.798.000 00
600.000 actions Franco Western Oil Co	300.000 00
35.880.5/100 actions Argo Oil Co	233.200 00
35.880.5/100 actions Pyle and Sutter Development Co	20.338 78
8.000 actions Société Anonyme des Charbons Actifs et Procédés Ed. Urbain (au pair de 950 fr.)	78.851 84
10000 actions Urbain Corporation Delaware) Class « A »	100.000 00
Option pour achat de 137.500 actions « B » Urbain Corporation à 10 dollars par action expirant en mai 1930	5.000 00
Actions diverses	48.000 82
103.131 actions de la Société à la souche	618.786 00
Disponibilités :	
Espèces en banques et en caisse	455.902 66:
Cautionnement	57.335 22
Débiteurs divers	18.094 05
	12.005.711 3

PASSIF

CAPITAL :

695.000 actions à 6 dollars	4.170.000 00
5.000 actions « A » à 6 dollars	30.000 00

¹⁷ Comte Maurice d'Alauzier (1871-1950) : fils et successeur de Louis comme président de la Compagnie agricole de Guinée (1928). Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Agricole_Guinee_francaise.pdf

Réserve :
 Provenant de la réduction du capital 1.423.006 43
 Crédoiteurs :
 Divers 1.558.830 73
 Dividendes non réclamés : 7.303 38
 Profits et Pertes :
 Solde au 1^{er} janvier 1928 : 5.158.774 55
 à déduire : dividendes n^o 21 et 22 : 551.622 49
 4.607.152 06
 Solde du compte Profits et pertes : 508.819 16 5.115.971 22
 12.305.711 76

COMPTE DE PROFITS ET PERTES .
 pour l'exercice clos le 31 décembre 1928

DOIT

Frais généraux 99.076 25
 Intérêts 71.965 04
 Agent responsable vis-à-vis du fisc français 393.55
 Impôts payés en France et aux États-Unis 56.357 75
 Solde bénéficiaire à reporter 508.810. 16
 707.611 75

AVOIR

Dividendes reçus :
 Standard Oil Co of Indiana 192.500 00
 Standard Oil Co of New Jersey 102.500 00
 Mc Elroy Ranch Co. 405.000 00
 Divers 7.610 75

AVIS FINANCIERS COMMUNIQUÉS
 Avis aux actionnaires de la Franco- Wyoming Oil C^o

(*Le Temps*, 18 mai 1930)

Le conseil d'administration de la Franco-Wyoming B Oil C^o a décidé :

1^o De confier, à partir du 24 juin 1930, le service des ses titres au porteur à une compagnie américaine, la Franco-Wyoming Securities Corporation, dont le siège social est 7 West Tenth Street, Wilmington, comte de Newcastle, État de Delaware (États-Unis) ;

2^o De désabonner ses actions.

Par suite de ce désabonnement et après échange, comme indiqué ci-après, les actions de la Franco-Wyoming Oil C^o circulant en France, ou susceptibles d'être négociées à la Bourse de Paris, devront être timbrées au comptant à 0 fr. 50 % de leur valeur nominale, jusqu'au 24 juin 1931 ; passé cette date, le droit de timbre sera de 1 % de la valeur nominale (loi du 31 juillet 1929, art. 8).

Il est nécessaire, en raison du capital initial et de l'impression du montant nominal de 10 \$ de chaque action sur les actions anciennes, de procéder au remplacement de ces actions par des actions portant la mention du montant nominal actuel de 6 \$, comme cela est indiqué par l'estampille apposée sur les titres actuellement en circulation. Cette

rectification doit être faite pour permettre de faire timbrer les titres sur 6 \$ et non sur 10 \$, comme cela se pratiquerait pour les actions actuelles, malgré leur estampillage.

Le désabonnement sera effectif le 24 juin 1930. Les nouveaux titres seront remis aux actionnaires, titre pour titre, par les soins de la **Banque intermédiaire de Paris**, 13, rue La Fayette, Paris, à partir du 5 juin 1930.

Ils pourront être déposés, pour l'échange, à la **Banque intermédiaire de Paris**, à compter du 20 mai 1930. Tous les titres qui n'auront pas été retirés avant le 24 juin 1930 seront timbrés avant distribution, et le coût du timbre devra être versé au moment de la prise de livraison des titres.

Les titres échangés portant la rectification ci-dessus indiquée et timbrés au comptant à 0 fr. 50 % pourront seuls être négociés à la Bourse de Paris à partir du 24 juin 1930.

Le conseil d'administration.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1213-1214 [saisi main] :

Franco-Wyoming Oil Cy

Conseil d'administration : E. Choppy, W. D. Waltman, P. -E. de Caplane, E. Fontaine, A. de Chazoulière, H. Bourée, de la Chevrelière, R. Recopé de Tilly, H. de Compiègne, H. Gaillochet, P. Thibaud, M. d'Alauzier, L. Gaillochet, F. de Caplane.

FRANCO-WYOMING (*Le Journal des débats*, 29 juillet 1931)

Cette société communique :

« En raison de la crise mondiale et des bas prix pratiqués actuellement dans l'industrie du pétrole, le conseil d'administration de la Franco-Wyoming Oil Co a estimé opportun de supprimer le dividende semestriel du 10 septembre 1931. »

Examinant la situation mondiale du pétrole et s'attachant plus particulièrement à la situation de fait existant aux États-Unis, le rapport établi par le conseil d'administration, souligne que « seul un gigantesque et magnifique effort de discipline effectué par les compagnies productrices dans tous les champs importants des États-Unis » a permis la diminution de la production journalière de pétrole enregistrée en 1930 (de 2.600.000 barils en janvier 1930 à 2.140.000 en décembre). Pourtant, en dépit de tous les contingentements effectués et bien que la consommation ait continué à augmenter d'une manière très satisfaisante, les prix du pétrole ont marqué un affaiblissement sensible à la fin de 1930, baisse qui s'est encore accentuée pendant la première partie de 1931, par suite de la découverte des nouveaux champs, dont les exploitants n'ont pas voulu se soumettre à la loi générale et ont vendu leurs produits à des prix tellement bas qu'ils ne semblent pouvoir être maintenus bien longtemps.

A cette situation intérieure déjà critique, les importations de pétroles étrangers, surtout colombiens et vénézuéliens, ont apporté un appoint particulièrement important et ont augmenté le déséquilibre du marché intérieur. D'autre part, la situation générale mondiale a été affectée par le dumping russe, qui s'est appliqué surtout au pétrole.

Franco-Wyoming (*Le Journal des finances*, 4 mars 1932)

D'ici quelques semaines, les actionnaires de la Franco-Wyoming connaîtront les comptes de l'exercice 1931. Ceux-ci ne leur réservent aucune déception imprévue, la

suppression des dividendes semestriels de septembre et de mars les ayant suffisamment prévenus que la société, elle aussi, payait son tribut à la crise.

Pourtant, le niveau des actions, de 220 francs environ, demeure très favorable. puisqu'il correspond à 8,50 dollars, alors que les actions sont au nominal de 6 dollars. Il en résulte, pour les 596.869 actions émises une valeur boursière de 5.073.386 dollars.

Sur la base du bilan au 31 décembre 1930, ces chiffres paraîtraient modérés. Le portefeuille inventorié aux cours pratiqués à cette date était estimé 9.920.036 dollars ; il y avait, en outre, à l'actif 2.145.189 dollars, représentés en majeure partie par des débiteurs divers, et, pour le reste, par des espèces en caisse et banques et des cautionnements.

En déduction de cet actif de 12 millions de dollars, en chiffre rond, il y avait 3.303.605 dollars de créiteurs divers. Les réserves et le « surplus » (bénéfices reportés à nouveau), atteignaient 5.171.705 dollars. En négligeant ce dernier poste, dont l'intérêt est surtout comptable, la valeur liquidative de l'affaire pouvait être évaluée à 9,7 millions de dollars, ou plus de 16 dollars (400 francs) par action.

Mais depuis décembre 1930, la valeur des titres en portefeuille a fortement diminué et le bilan à fin décembre, s'il est établi sur les mêmes bases que le précédent, se présentera de façon différente.

Les trois principaux éléments du portefeuille étaient : 1° 82.500 actions Standard oil of Indiana évaluées 2.722.500 dollars, soit 33 dollars l'une ; 2° 68334 actions Standard oil of New Jersey inscrites pour 3.075.030 dollars, soit 45 dollars l'une ; 3° 300.000 actions du Ranch Mac Elroy évaluées 2.798.000 dollars.

Actuellement, et malgré une légère reprise des cours, les actions Standard oil of Indiana cotent 15 3/4 dollars à la Bourse de New York, les actions Standard oil of New Jersey, 28 1/4.

Les premières se sont dévalorisées de plus de moitié, les secondes de 40 % environ. Les actions du Ranch Mac Elroy ne sont pas cotées, mais leur valeur vénale a dû baisser dans une proportion analogue. Finalement, ce n'est pas 9.920.036 dollars, mais 5,5 ou 6 millions de dollars que vaudrait actuellement le portefeuille de la Franco-Wyoming. Si les amortissements nécessaires ont été effectués, le « surplus », déjà écorné l'an passé, serait réduit à moins de 1 million de dollars, et en attribuant aux autres postes de l'actif et du passif, la même valeur que l'an dernier, on arriverait à une valeur liquidative assez voisine de l'estimation boursière actuelle de 5.073.386 dollars,

Il faut reconnaître que le portefeuille est assez productif : les actions Standard of Indiana et Standard of New Jersey paient chacune 2 dollars de dividendes par an ; ce sont des valeurs de classe qui remonteront un jour ou l'autre. Mais personne ne s'étonnera si la Franco-Wyoming procède exactement comme si leur dépréciation devait être définitive, et songe à amortir la perte en capital plutôt qu'à répartir les dividendes encaissés au cours de l'exercice.

A vrai dire, la Franco-Wyoming n'est plus ce qu'elle a été. En relisant la succession des bilans depuis 1925, époque où la Société faisait apparaître 8 millions de dollars en caisse ou en reports, et un portefeuille de 6,6 millions de dollars en face de 1.830.482 dollars seulement de dettes, on constate que la Trésorerie n'a fait que s'affaiblir au profit d'investissements qui n'ont pas tous été heureux : nous songeons à l'Urbain Corporation et aux sociétés affiliées, qui ont absorbé une grande partie de ses disponibilités.

Faute de moyens de trésorerie suffisants, la Franco-Wyoming paraît devoir renoncer, au moins pour quelques années, à la politique d'initiatives qui en faisait une valeur très personnelle sur notre marché.

(*Le Journal des débats*, 9 juin 1932)

L'assemblée générale a approuvé les comptes de 1931 se soldant par une perte de 276.613 dollars.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1247-1248 :

Franco-Wyoming Oil Cy

Conseil d'administration : E. Chopy, pdt ; W. D. Waltman, v.-pdt ; P. -E. de Caplane, E. Fontaine, A. de Chazoulière, H. Bourée, de la Chevrelière, R. Recopé de Tilly, H. de Compiègne, H. Gaillochet, P. Thibaud, M. d'Alauzier, L. Gaillochet, F. de Caplane.

FRANCO-WYOMING

(*Le Journal des débats*, 29 mai 1934)

L'exercice 1933 se solde par un bénéfice net de \$ 15,1.831 contre \$ 211.658 en 1932. Compte tenu de l'inscription au crédit du compte profits et pertes du montant de la plus-value du portefeuille à fin 1933 et du report antérieur, le solde créditeur s'établit à \$ 432.536.

FRANCO-WYOMING

(*Le Journal des débats*, 4 juin 1935)

L'assemblée tenue le 31 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1934. Les dividendes reçus pendant l'exercice s'élèvent à \$ 279.116 c. 185.658 en 1933. Compte tenu des revenus divers et de change (\$ 7.992 contre 48.920), le bénéfice brut de l'exercice ressort à \$ 287.108 contre 234.579 et laisse, après déduction des frais généraux (\$ 91.184 contre 82.747), un bénéfice net de \$ 195.924 contre 151.831. Ce bénéfice, ajouté au report antérieur, porte à \$ 628.640 le solde créditeur disponible.

FRANCO-WYOMING OIL

(*Le Journal des débats*, 18 janvier 1936)

La société annonce que, bien que les comptes de l'exercice 1935 ne soient pas encore définitivement arrêtés, il est possible d'indiquer que le prochain bilan présentera des modifications comportant notamment une réduction d'environ \$ 200.000 des engagements de la compagnie, ainsi que l'apurement de certains postes de l'actif ayant pour conséquence une augmentation de 25.000 actions Standard Oil d'Indiana dans le portefeuille de la société, le reste du portefeuille demeurant inchangé

FRANCO-WYOMING

(*Le Journal des débats*, 3 juin 1936)

Les dividendes reçus pendant l'exercice 1935 s'élèvent à \$ 286.895 contre \$ 279.116 en 1934. Le bénéfice net de l'exercice s'élève à \$ 113.307 contre \$ 195.924.

Le report bénéficiaire antérieur au bilan a été ramené de \$ 628.460 à \$ 393.100 par suite d'un amortissement d'intérêts afférents aux exercices antérieurs. Compte tenu du bénéfice de l'exercice, le solde créditeur disponible au bilan ressort à \$ 506.416.

FRANCO-WYOMING
(*Le Journal des débats*, 9 décembre 1936)

La Franco-Wyoming Securities Corporation annonce le paiement d'un dividende de 55 cents (\$ 0,55) sur les actions de la Franco-Wyoming Oil Co., coupon n° 28.

La loi fiscale américaine de 1936 retenant sur les dividendes payés aux actionnaires à l'étranger un impôt de 10 %, ce dividende sera payé au taux de 49 cents 1/2 (\$ 0,495), sous déduction des impôts des pays dans lesquels seront effectués les paiements à partir du 17 décembre 1936.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1425-1426 :
Franco-Wyoming Oil Cy
Conseil d'administration : H. Bourée, pdt ; W. D. Waltman, v.-pdt ; L. E. Gaillochet, v.-pdt ; E. Fontaine, A. de Chazoulière, J. de la Chevrelière, R. Recopé de Tilly, H. Gaillochet, F. de Caplane.

FRANCO-WYOMING
(*Le Journal des débats*, 2 juin 1937)

Bénéfice net de 1936 292.503 dollars contre 113.307 dollars en 1935. Après déduction du dividende de 55 cents payé en janvier dernier, le bilan fait état d'un solde disponible de 470.642 dollars.

DE QUELQUES ENTREPRISES DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE
(Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

M. Adolphe de Chazoulière, qui habite avec sa belle-mère, M^{me} veuve Théophile Cloquemin, un château à Jarzé (Maine-et-Loire), siégeant en des conseils où se trouvent d'autres administrateurs de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française, comme MM. de Caplane, dont nous n'avons pu trouver les noms dans les annuaires mondains...

Adolphe de Chazoulière siège en quatre conseils dont ceux de la Franco-Wyoming oil Company et de la Huelva Copper and Sulphur Mines. Dans ces sociétés, on trouve MM. de Caplane et Gaillochet, banquier catholique (tomes I et II).

Informations et communiqués
FRANCO-WYOMING
(*Le Journal des débats*, 14 décembre 1938)
(*Le Temps*, 14 décembre 1938)

La Compagnie annonce le paiement d'un dividende de 40 cents (\$ 0.40) sur ses actions (coupon n° 30). Les livres de transfert de la Compagnie seront fermés du 13 au 21 décembre 1938.

La loi fiscale américaine retenant sur les dividendes payés aux actionnaires à l'étranger un impôt de 10 %, ce dividende sera payé au taux de 36 cents (\$ 0.36), sous déduction des impôts des pays dans lesquels seront effectués les paiements à partir du 21 décembre 1938.

FRANCO-WYOMING SECURITIES CORPORATION
(*Le Temps*, 1^{er} décembre 1939)

La Franco Wyoming Securities Corporation annonce le payement d'un dividende de 30 cents (\$ 0,30) sur les actions de la Franco Wyoming Oil Cy - Coupon n° 31. Les livres de transfert de la Compagnie seront fermés du 25 novembre au 18 décembre 1939.

La loi fiscale américaine retenant sur les dividendes payés aux actionnaires à l'étranger un impôt de 10 %, ce dividende sera payé au taux de 27 cents (\$ 0,27), sous déduction des impôts des pays dans lesquels seront effectués les paiements à partir du 18 décembre 1939, aux établissements suivants :

Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Paris et succursales) ; Crédit Suisse, Genève ; de Twentsche Bank, Amsterdam ; Swiss Bank Corporation, Londres ; Société hollandaise de banque, Bruxelles ; Banque internationale, à Luxembourg, et au siège social de la Franco-Wyoming Securities Corporation, 100 West Tenth Street, Wilmington (Delaware), États- Unis.

Les actionnaires citoyens américains, non assujettis à la retenue de 10 % ci-dessus mentionnée, sont priés d'adresser directement leurs coupons à la Franco Wyoming Securities Corporation, 100 West Tenth Street, Wilmington, Delaware, États-Unis, avec preuve suffisante de leur nationalité et de l'exemption à laquelle ils ont droit. Ils recevront directement le chèque correspondant au dividende des coupons envoyés.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 842 :

Franco-Wyoming Oil Cy

Conseil d'administration : H. Bourée, pdt ; W. D. Waltman, v.-pdt ; L. E. Gaillochet, v.-pdt ; E. Fontaine, A. de Chazoulière, J. de la Chevrelière, R. Recopé de Tilly, H. Gaillochet, F. de Caplane.

AVIS FINANCIERS ET COMMUNIQUÉS
FRANCO WYOMING OÏL COMPANY
To the Stockholders
of Franco-Wyoming Oil Company
(*Le Temps*, 12 avril 1940)

Please take notice that the next annual meeting of stockholders of Franco Wyoming Oil Co, wiid be hetd at the Office of the Company, Room 512 Majestic Bldg,

Cheyenne, Laramie County, Wyoming on Friday 31 et day of May 1940, at 2.30 o'clock P. M. for the purpose or electing Directors of the Corporation for the ensuing year, for tho purpose of transacting any and ail corporate business which may properly corné before the meeting, and particularly, also, for the following purposes :

To consider, take action upon and ratify the acts of the Board of Directors and all acts or agreements entered with Members of the Board of Directors or others.

Only stockholders of record at the close of business on April 25 th 1940, shall be entitled to vote at the said meeting of stockholders and said. vote may be cast in person or by proxy.

Paris, April 12. 1940

By order of one Board of Directors

AD. DE CHAZOULIÈRE.

Secretary.

Aux actionnaires
de la Franco Wyoming Oil Company

Veillez prendre note que la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Franco Wyoming Oil company, se tiendra dans les bureaux de la Compagnie, Boom 512, Majestic Bldg, Cheyenne, Laramie County, Wyoming (États-Unis d'Amérique), le vendredi 31 mai 1940, à 14 h. 30 de l'après-midi, dans le but d'élire les administrateurs de la Société pour l'année suivante, et de traiter toutes les questions concernant les affaires de la société qui seront soumises au cours de cette assemblée générale, et en particulier aussi, aux effets suivante :

Examiner, prendre des décisions sur les actes du conseil d'administration et les ratifier, ainsi que tous actes ou contrats passés avec les membres du conseil d'administration ou d'autres.

Seuls les actionnaires inscrits sur les livres de la Compagnie à la clôture des affaires du 25 avril 1940 auront de droit de voter à ladite assemblée générale et les dits votes pourront être émis en personne ou par procuration.

Paris, le 12 avril 1940.

Par ordre du conseil d'administration

AD. DE CHAZOULIÈRE.

Secrétaire.

Les titres devront être déposés jusqu'au 25 avril 1940 à la Franco-Wyoming Securities Corporation, 112, boulevard Haussmann, Paris, de 16 heures à 18 heures.

Les porteurs d'actions qui ne pourraient pas déposer leurs titres à la Franco Wyoming Securities Corporation, pourront les déposer dans toute autre banque ou société financière et envoyer à la Franco Wyoming Securities Corporation, 112, boulevard Haussmann, le certificat de dépôt de ces titres avec engagement par la société depositaire de les conserver jusqu'à la clôture des affaires du 25 avril 1940.

AVIS FINANCIERS
AUX ACTIONNAIRES
DE LA FRANCO WYOMING OIL COMPANY
(*Le Temps*, 27 mars 1942)

L'assemblée générale des actionnaires de la Franco Wyoming Oil Company se tiendra dans les bureaux de la Compagnie, room 512, Majestic Bldg, Cheyenne, Laramie County, Wyoming (États-Unis d'Amérique), le vendredi 29 mai 1942, à 14 h. 30, dans le but d'élire les administrateurs de la Compagnie pour l'année suivante, et de traiter toutes les questions concernant les affaires de la Compagnie, qui seront soumises au cours de cette assemblée générale.

Seuls, les actionnaires inscrits sur les livres de la Compagnie à la clôture des affaires du 10 avril 1942 auront le droit de voter à ladite assemblée générale, et. lesdits votes pourront être émis en personne ou par procuration.

Par ordre du conseil d'administration
Louis-E. GAILLOCHET, secretary.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 850 :

Franco-Wyoming Oil Cy

Conseil d'administration : H. Bourée, pdt ; W. D. Waltman, v.-pdt ; L. E. Gaillochot, v.-pdt ; E. Fontaine, A. de Chazoulière, J. de la Chevrelière, R. Recopé de Tilly, H. Gaillochot, F. de Caplane.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 907 :

Franco-Wyoming Oil Cy

Conseil d'administration : H. Bourée, pdt ; W. D. Waltman, v.-pdt ; L. E. Gaillochot, v.-pdt ; E. Fontaine, A. de Chazoulière, J. de la Chevrelière, R. Recopé de Tilly, H. Gaillochot, F. de Caplane.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 708 :

Franco-Wyoming Oil Cy

Conseil d'administration : H. Gaillochot chairman pdt ; L.-E. Gaillochot, pdt ; E.-J. Brook, J. de la Chevrelière, R. Gaillochot, M. Lambert, E.-A. Marchal, C.-H. Pforzheimer Jr, Lamont E. Smith, R. de Tilly.

Franco Wyoming Oil Company [Desfossés 1956/679]

S.A. américaine, 11 sept. 1909.

Siège : 100 West 10 th Street Wilmington (Delaware, USA).

Gaillochot (Henri), 50 (pdt Secours-Vie), 86 (pdt Secours-R.D.), 591 (Mines de Douaria), 679 (chairman Franco-Wyoming oil Cy).

Gaillochot (Louis-E.)(fils aîné d'Henri), 679 (pdt Franco-Wyoming oil Cy), 2042 (Café Biard).

Brook (E.J.), 679 (Franco-Wyoming oil Cy)..

Gaillochot (Roger)(fils d'Henri), 50 (Secours-Vie), 86 (Secours-R.D.), 679 (Franco-Wyoming oil Cy).

Édouard-Lambert (Marcel)[x /ox](ing. ECP. Ép. Geneviève Audebert de La Pinsonnie. 3 enf. dont Janine ép. Jean Gaillochot), 679 (Franco-Wyoming oil Cy), 1036 (Marinoni suite abs. Lambert).

Marchal (EA.), 679 (Franco-Wyoming oil Cy).

Martin (Jean)[x /], 679 (Franco-Wyoming oil Cy), 932 (ACMER), 1846, 1994 (pdt Sucre. Pithiviers-le-Vieil).

Pforzheimer Jr (C.-H.), 679 (Franco-Wyoming oil Cy).

Smith (Lamont E.), 679 (Franco-Wyoming oil Cy).

Tilly-Blaru (René Recopé de)[x /oo][neveu du cte Edmond Recopé (1847-1921), adm. délégué av. la Première Guerre mondiale du Port de Rosario et du Ch. de fer Rosario-Puerto-Belgrano][Adm. des Mines d'or de Bao-Lac, Tonkin (1926-1938)][Marié à Odette de Compiègne dt le frère Hubert a épousé une nièce de Paul de Créqui de Monfort de Courtivron, administrateur de la Sté d'études et d'exploitations minières de l'Indochine (SEEMI) : étain au Laos], 225 (pdt Fin. Rosario - Puerto-Belgrano), 679 (Franco-Wyoming oil Cy).

En plus d'un portefeuille-titres, la société détient 100 % de trois sociétés américaines : Mc Elroy RanchCy, Franco Central Oil Cy et Franco Western Oil Cy et une filiale française : Compagnie franco industrielle et maritime SARL.

\$ en milliers d'US	Bénéfice nets	Dividende total
1944	521	477
1945	374	358
1946	520	537
1947	798	835
1948	870	835
1949	594	597
1950	1.197	716
1951	1.581	895
1952	1.628	1.194
1953	1.743	1.313
1954	2.038	1.313

Anne Sabouret,
MM. Lazard frères et Cie.
Une saga de la fortune.
(Olivier Orban, 1987).

[149] Lorsque le jeune Michel David-Weill s'initie aux affaires américaines [vers 1960], l'un des premiers dossiers qu'André Meyer lui confie, est celui d'une société française implantée aux États-Unis, quasi moribonde, la Franco-Wyoming. Car il est indispensable [150] qu'un futur *partner* de Lazard apprenne en priorité à tailler et à recoudre.

Michel David-Weill, qui vient juste d'être nommé *general partner* de Lazard Frères-New York (autrement dit, associé-gérant), ne reçoit de Meyer qu'une seule consigne qui en dit long sur la façon de procéder du maître : « Si vous ne pouvez pas tirer de cette affaire 200 % de la somme que nous y mettrons, oublions-la ! »

On pourrait croire à un gag, mais ce n'en fut pas un : quand il revient quelques jours plus tard après avoir épluché son dossier sous toutes les coutures, Michel David-Weill doit se rendre à l'évidence. Au mieux, la Franco-Wyoming ne fera que 197 % de bénéfice ! « Il fallait que j'emporte les trois derniers pour cent », sourit-il aujourd'hui.

Il repart donc « bûcher » son étude de cas. La Franco-Wyoming possède des gisements de pétrole et de gaz naturel dans l'Ouest. Mal gérée, l'entreprise est cotée au plus bas. Bien des financiers de Wall Street le savent et la couvent du regard, mais aucun n'ose s'y attaquer : tout le monde pense que la direction de la société opposerait une véritable guerre de tranchées à l'ambitieux qui aurait l'audace de venir la chatouiller d'un peu trop près.

Michel David-Weill se fait convaincant et finit par enlever le morceau : la maison s'intéressera à ce malade récalcitrant. A partir de là, Meyer prend les choses en main. Il décide d'appeler à la rescousse Londres et Paris, puis annonce son intention de payer 55 dollars toute action de la Franco-Wyoming qu'on voudra bien lui proposer, soit, 6,5 dollars de mieux que le cours affiché.

Les dirigeants de l'agressé montent évidemment au créneau : campagnes de presse, actions judiciaires, contre-propositions aux actionnaires se succèdent. Meyer doute un

moment : ne s'est-il pas, cette fois, montré un peu trop avide ? Enfin, l'O.P.A. rend son verdict : pour 45 millions de dollars, Lazard possède désormais un peu plus de la moitié de la Franco-Wyoming.

Après l'assaut, le carnage : dès le lendemain, les troupes d'analystes de la banque investissent le siège social du vaincu, à Wilmington, dans le Delaware. [151] Le bilan de cet audit mené à chaud est finalement assez réjouissant pour les nouveaux patrons. La Franco-Wyoming est viable, à condition d'accepter de « charcuter » quelque peu ses divisions existantes et de comprimer sérieusement ses frais généraux. Meyer n'a guère envie de consacrer du temps et de l'argent à cette tâche d'exécution, alors qu'à ses yeux l'essentiel — le diagnostic — est déjà fait. Il décide de tout liquider : pétrole, ranches et réserves de gaz. Redécoupée, la Franco-Wyoming est vendue aux enchères par appartement. Le personnel reçoit des indemnités plutôt généreuses (au moins selon les standards américains) afin d'éviter tout dérapage social. Quant à la banque, sa courte intervention à la Franco-Wyoming devait lui rapporter plus du double de son investissement initial : Michel David-Weill, pour son baptême du feu, s'en tirait très honorablement !
